REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX – TRAVAIL - PATRIE

MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE – WORK - FATHERLAND

MINISTRY OF WOMEN'S
EMPOWERMENTAND THE FAMILY

GENERAL SECRETARIAT

EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECLARATION ET DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING (2019 – 2024)

RAPPORT DE L'ETAT DU CAMEROUN

Octobre 2024

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....4
INTRODUCTION.....7

SECTION 1 : REALISATIONS, BONNES PRATIQUES, DEFIS.....10
1.1 PRINCIPALES REALISATIONS.....10
1.2 BONNES PRATIQUES.....11
1.3 PRINCIPAUX DEFIS.....11

SECTION 2 : PRIORITES, REALISATIONS, PROBLEMES.....12

SECTION 3 : PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES SIX VOLETS DES 12 DOMAINES CRITIQUES.....23
3.1. DÉVELOPPEMENT INCLUSIF, PROSPÉRITÉ PARTAGÉE ET TRAVAIL DÉCENT.....23
3.2. ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ; PROTECTION SOCIALE ET SERVICES CIAUX.....28
3.3. ÉRADICATION DE LA VIOLENCE, DE LA STIGMATISATION ET DES STÉRÉOTYPES.....38
3.4. PARTICIPATION, RESPONSABILISATION ET INSTITUTIONS FAVORABLES À L'ÉGALITÉ DES SEXES.....43
3.5. DES SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES.....48
3.6. CONSERVATION, PROTECTION ET RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT.....53
SECTION 4 : INSTITUTIONS ET PROCESSUS NATIONAUX.....58

SECTION 5 : DONNÉES ET STATISTIQUES.....67

SECTION 6 : PROGRES REALISES EN MATIERE DE DISPONIBILITE DES DONNEES VENTILEES PAR SEXE ET DES STATISTIQUES DU GENRE.....70

SECTION 7 : DEFIS FUTURS ET LES ACTIONS PRIORITAIRES.....71
7.1 DEFIS FUTURS.....71
7.2 ACTIONS PRIORITAIRES POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DU PAB ET DU PROGRAMME 2030.....72

CONCLUSION GENERALE.....73

BIBLIOGRAPHIE.....74

COMITÉ D'ÉLABORATION DU RAPPORT PAYS BEIJING + 30.....75

SIGLES ET ABREVIATIONS

APME	Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
ASCNPD	Agence du Service Civique National de Participation au Développement
AFD	Agence Française de Développement
ANTIC	Agence Nationale des Techniques de l'Information et de la Communication
ALPC	Arme légère de Petit Calibre
ACAFEJ	Association Camerounaise des Femmes Juristes
ALVF	Association de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes
AFFADA	Association des Femmes et Filles de l'Adamaoua
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
BIT	Bureau International du Travail
CNI	Cadre National d'Investissement
CDEN	Caisse de Developpement de l'Elevage pour le Nord
CUSO	Canadian University Services Overseas
CAFI	Central African Forest Initiative
CFCE	Centre de Formation des Entreprises
CPFF	Centre de Promotion de la Femme et de la Famille
CNUDHD-AC	Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Hommes et la Démocratie en Afrique Centrale
CHRDCA	Centre des Ressources Humaines pour le Développement en Aviation Civile
CIPCRE	Cercle International pour la Promotion de la Création
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CNDDR	Comité National de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration
CCDH	Commission des Citoyens pour les Droits de l'Homme
CDHC	Commission des Droits de l'Homme du Cameroun
CNPBM	Commission Nationale pour le Bilinguisme et du Multiculturalisme
CENC	Conférence Episcopale Nationale du Cameroun
CEPCA	Conseil des Eglises Protestantes du Cameroun
CIDIMUC	Conseil des Imams et Dignitaires Musulmans du Cameroun
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
DOB	Débat d'Orientation Budgétaire
DBSG	Document de Budgétisation Sensible au Genre

DSCE	Document de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
ESSTIC	Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication
EDS	Enquête Démographique de la Santé
EDSC	Enquête Démographique et de la Santé du Cameroun
ES	Espaces Sûr
EMF	Etablissements de Microfinance
CERF	Fond Central pour les Interventions d'Urgence
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
	Fonds de Garantie des Jeunes
FEICOM	Fonds Spécial d'Intervention Intercommunale
IAI	Institut Africain d'Informatique
INS	Institut National de la Statistique
ISSEA	Institut Sous Régionale de la Statistique et d'Economie Appliquée
JAFEC	Journalistes Femmes de Cœur
GIL	Laboratoire d'Innovation pour l'égalité des sexe en Afrique
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINPROFF	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République Démocratique du Congo
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine
MGF	Mutilations Génitales Féminines
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONJ	Observatoire National de la Jeunesse
ONACC	Observatoire National sur les Changements Climatiques
OSC	Organisation de la Société Civile
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PAN	Plan d'Action National
PRH	Plan de Réponse Humanitaire
PTS-Jeunes	Plan Triennal Spécial Jeunes
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale

PNG	Politique Nationale Genre
PL	Population Locale
PIB	Produit Intérieur Brut
PAB	Programme d'Action de Beijing
PARI-JEDI	Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora
PAJER-U	Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine
PEA-Jeunes	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PATNUC	Projet d'Accélération de la Transformation Numérique
Projet SWEDD	Projet d'Autonomisation des Femmes et de Dividende Démographique au Sahel
PRODEL	Projet de Développement de l'Elevage
PDCVA	Projet de Développement des Chaines de Valeur Agricole
PFS	Projet Filets Sociaux
PIC	Public Independant Conciliator
RAP	Rapport Annuel de Performance
REAMORCE	Réarmement Moral Civique et Entrepreneurial
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
REDD+	Réduction des Emission causées par le Déboisement et la Dégradation des Forêt
VNR	Revue Nationale Volontaire
SCE	Second Chance Education and Vocational Learning
SNFI	Stratégie Nationale de Finance Inclusive
TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
TIC	Technique de l'Information et de la Communication
TCP	Télécentres Communautaires, Polyvalents
UNMISS	United Nations Mission in South Sudan
VBG	Violence Basée sur le Genre

INTRODUCTION

Le Cameroun se distingue par une forte croissance démographique caractérisée par une population très jeune. Selon les projections, la population du Cameroun était estimée à 24 348 251 habitants en 2019 dont plus de la moitié à moins de 20 ans (BUCREP, 2010). La répartition selon le sexe montre que cette population est constituée de 50,6% de femmes et 49,4% d'hommes. La population en âge de travailler, constituée des personnes de 15 – 64 ans représente 53,9% de la population. Ce qui traduit le fort potentiel humain du pays. Selon les données de la 5ème Enquête Démographique et de Santé du Cameroun (EDSC-5) réalisée en 2018, le Taux Global de Fécondité Générale (TGFG), est de 170 ‰, soit 170 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer. Cette fécondité est précoce, avec un taux de 122‰ chez les 15-19 ans et de 215 ‰ pour les 20-24 ans. La situation de la fécondité au Cameroun est influencée par divers déterminants parmi lesquels l'éducation, l'économie et le statut socio-économique.

Le milieu rural où habite plus de la moitié de la population totale, abrite le plus de pauvres. En 2022 selon l'ECAM, 56,3% des personnes qui y vivent sont pauvres contre seulement 21,6% en milieu urbain.

Malgré sa croissance économique soutenue et après avoir bénéficié de décennies de stabilité, le Cameroun a été confronté à l'insécurité en raison des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord et de l'intensification de la crise socio-politique dans les régions du Sud-Ouest et du Nord - Ouest. Le Cameroun accueille également plus de 400 000 réfugiés (au 31 janvier 2024, 478 469 réfugiés recensés, 10 433 demandeurs d'asile, 1 075 252 personnes déplacées internes et 658 548 retournés[1], principalement en provenance de la République centrafricaine et du Nigéria. S'agissant des violences basées sur le genre, parmi les femmes Camerounaises âgées de 15 à 49 ans, près de la moitié (44 %) déclarent avoir subi au moins une forme de violence conjugale au cours de leur vie, et près d'un tiers (32 %) déclarent en avoir subi au moins une forme au cours de l'année écoulée, la violence physique étant la forme la plus courante (20 %).

L'économie du Cameroun est fortement caractérisée par la prédominance des activités du secteur informel. Le taux d'informalité, qui représente la part des emplois observés dans le secteur informel par rapport à l'ensemble des emplois, se situe à 90,5% en 2010 contre 90,4% en 2005. Il est moins élevé, par rapport à la valeur nationale, en milieu urbain (80,3%), et dans les villes de Douala (78,5%) et Yaoundé (75,0%).

Bien que l'environnement politique, économique et social du Cameroun soit favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il est tout de même constaté la persistance des inégalités de genre, lesquelles s'érigent d'une part en « des questions systémiques » touchant tous les secteurs de la vie nationale, et d'autre part, en obstacles vers une croissance inclusive et durable. Selon le rapport sur le développement humain 2020, l'Indice d'Inégalité du Genre du Cameroun est de l'ordre de 0,560 et classe le pays au rang mondial de 141 sur 162. Cette situation est due notamment au fait que, les plans, programmes, stratégies et budgets nationaux qui énoncent les priorités du développement ne prennent toujours pas en compte de manière pertinente les engagements en faveur de l'égalité des sexes. S'agissant particulièrement du budget, les circulaires présidentielles marquent un point d'honneur sur la BSG depuis 2010. Par ailleurs, des efforts sont faits dans ce sens de manière progressive bien que l'impact soit encore timidement observé.

1 Rapport 2024 UNHCR

La quatrième conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies à Pékin en Chine, du 4 au 15 septembre 1995, a identifié douze domaines critiques dans la Déclaration et le Programme d'Action adoptés à cette occasion. Des diagnostics ont été posés, des objectifs stratégiques identifiés et des mesures concrètes proposés aux divers acteurs pour les atteindre. Le Programme d'action Beijing vise l'amélioration de la condition de toutes les femmes, sans exception, avec une attention particulière pour les groupes les plus défavorisés.

Fidèle aux différents engagements internationaux, régionaux et nationaux en faveur de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes auxquels il a souscrit, le Gouvernement du Cameroun a toujours accordé une priorité à la prise en compte des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs du développement national. En effet, la volonté affirmée de l'Etat du Cameroun à promouvoir cette égalité est inscrite dans la constitution du 18 Janvier 1996 et matérialisée dans les cadres de développement nationaux, notamment dans la Vision à l'Horizon 2035, la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND 30) et d'autres documents clés du pays dans ce domaine au premier rang desquels, la Politique Nationale Genre. L'adhésion du Cameroun à l'agenda 2030 des Nations Unies et à l'agenda 2063 de l'Union Africaine est également un engagement fort du pays à réaliser les Objectifs de Développement Durable, parmi lesquels figure « l'égalité entre les sexes « qui est, par ailleurs, explicitement considérée comme l'une des conditions essentielles à la réalisation des autres objectifs.

Les mesures prises dans cette perspective découlent de la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, à savoir : « le Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ».

La Constitution camerounaise, dans son préambule, insiste sur le fait que toutes citoyennes et tous les citoyens ont un droit égal de participer à la gestion de leur pays en occupant une fonction publique ou en remplissant un rôle de direction informel. L'importance de la participation des femmes à la prise de décisions[2] sur les plans exécutif, législatif et judiciaire, dans l'administration publique et la société civile par l'intermédiaire des groupes représentatifs, de réseaux et d'organisations communautaires de femmes, est mise en relief.

Toutefois, l'on peut relever de nombreux défis dans la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, qui prend en compte les domaines critiques du programme d'action de Beijing (PAB), en ce qui concerne la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision, la lutte contre les violences basées sur le genre et l'autonomisation économique de la femme. En effet, il convient de reconnaitre que les progrès enregistrés dans la promotion de l'égalité homme-femme n'ont pas été les mêmes pour toutes les composantes de la société. Les jeunes femmes, les femmes handicapées, autochtones ou issues des communautés marginalisées sont souvent confrontées à des degrés supplémentaires de discriminations. C'est à cela que la Politique Nationale Genre et la Politique Nationale de Protection Sociale tentent d'apporter des solutions durables.

Le présent rapport met l'accent sur la participation et le leadership des femmes dans tous les domaines de la vie nationale, tout en prenant acte que leur rôle dans la sphère publique peut contribuer à leur avancement dans d'autres secteurs, notamment les arts, la culture, les sports, les médias, le secteur privé et la finance, ainsi que dans les institutions multilatérales.

Il a été élaboré de manière participative par un comité ad hoc présidé par Mme le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF), composait des administrations publiques, parapubliques et privées, des partenaires techniques et financiers, des organisations de la société civile et des confessions religieuses.

Ce comité ad hoc, crée par note de service n°24/000476/NS/MINPROFF/SG/DPSF/SDPDF

2

du 16 juillet 2024, était chargé de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de l'exploitation des données sur la mise en œuvre des douze domaines critiques de Beijing par chaque sectoriel.

Après la réunion de lancement du processus, une plateforme numérique d'échange et de partage a été créée pour faciliter les échanges entre les différents acteurs pour la consolidation du draft zéro du rapport pays. Les différentes réunions organisées ont permis de recadrer les uns et les autres et améliorer la compréhension.

A la fin du processus, un atelier de validation regroupant plus de 80 personnes a été organisé selon une démarche participative et inclusive. Le rapport consolidé a été traduit en anglais et multiplié en plusieurs exemplaires pour la diffusion au niveau national, régional et international.

SECTION 1 :
REALISATIONS, BONNES PRATIQUES, DEFIS

1.1 PRINCIPALES REALISATIONS

Afin de renforcer l'autonomisation socio-économique des femmes, le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures :

✓ **Sur le plan institutionnel, la création d'un ministère dédié à la femme et ayant entrepris les actions phares suivantes :**

- L'élaboration d'une Politique Nationale Genre avec des axes sur la création d'un environnement socio culturel favorable à la femme et à la fille et la mise en place des Programmes favorables à l'épanouissement socio-économique de la femme et de la fille ;
- La mise sur pied des points focaux genre qui œuvrent pour la mise en place progressive des comités genre dans les administrations publiques et parapubliques ;
- La création des Centres d'accueil de femmes en détresse.
- La mise en place de plusieurs plateformes et partenariats entre acteurs en lien avec la protection sociale : consultation tripartite, dialogue régional, structures de coordination de la réponse aux crises humanitaires ;
- L'implémentation de la budgétisation sensible au genre.

✓ **Sur le plan législatif et règlementaire**

- Membre des Nations Unies, le Cameroun est signataire de quasiment tous les cadres d'orientation et/ou de référence internationaux de promotion et de protection des droits des femmes et des filles, au niveau international notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la Convention internationale sur les formes de toutes les formes de discrimination raciale, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Au plan régional, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes. Au cours de ces deux dernières années, et hormis les Conventions devenues pour ainsi dire classiques, l'Etat partie a mis en route un train de réformes aux fins de consolider, d'améliorer et de rendre plus efficace la législation dans le domaine. Comme résultat majeur de ces réformes, l'adoption d'un nouveau Code Pénal axé sur les lignes directrices de la CEDEF. C'est ainsi que la Loi n° 2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code pénal dans ses articles 277 et suivants, punie désormais l'excision, l'article 296 punie le viol, l'article 356 punie le mariage forcé, l'article 338 punie toute violence sur femme enceinte ou encore l'article 355-2 qui punie l'entrave au droit à la scolarisation pour ne citer que ces quelques articles.
- Le Code électoral en son article 151 alinéa 3 du précise que « La constitution de chaque liste de candidats doit tenir compte des différentes composantes sociologiques de la circonscription concernée. Elle doit en outre tenir compte du genre ».
- Bien plus, la Constitution Camerounaise consacre l'égalité des citoyens et le caractère sacré de l'être humain.

L'on observe ainsi l'accroissement des femmes dans les instances de prise de décision, pour les femmes sénatrices (26 sur 100) et les femmes maires (39 sur 360) dans l'occupation des pistes de prise de décisions. Ces progrès sont la conséquence logique de la volonté politique au sommet de l'état et de l'appropriation institutionnelle et sociale de plus en plus remarquable de la dimension genre par les acteurs.

Prise en compte des femmes des groupes marginalisés, avec les crises sécuritaires et humanitaires, ainsi que la pauvreté ambiante, le gouvernement adresse un ensemble de thématiques liées à la situation des femmes dans tous les secteurs. Néanmoins il y a des mesures spécifiques en matière d'éducation, notamment dans les zones d'éducation prioritaire.

1.2 BONNES PRATIQUES

L'on relève de nombreuses actions qui permettent de manière inclusive d'adresser certaines problématiques pour améliorer l'autonomisation économique des femmes et des filles.

- La création et la gestion des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) qui offrent aux filles et femmes des compétences générales en matière d'entreprenariat de montage et de gestion de projets. Il s'agit d'espaces d'incubation spécialisées entre autres dans l'industrie de l'habillement (TIH), l'esthétique et la coiffure (EC), l'hôtellerie-restauration (HR), les TIC avec pour tronc commun la mise en place et la gestion des activités génératrices de revenu. L'objectif visé à travers les formations offertes est de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles et femmes. A date, le MINPROFF dispose de 122 CPFF fonctionnels sur l'ensemble du territoire national et plus de 206 000 femmes et filles formées au cours des cinq dernières années.

- La mise en place des crèches garderies : Au Cameroun, le Décret N°2012/638 du 21 Décembre 2012 portant organisation du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille a confié à ce département ministériel, la charge de la définition des modalités de création et de fonctionnement des institutions de soutien à la famille notamment les Halte-Garderies et les crèches. Ces structures d'encadrement de la petite enfance (0-3 ans), qui constituent une aide à la famille, sont mises en place pour permettre à la femme de concilier ses obligations professionnelles et ses devoirs familiaux.

- La mise en place des gender et Child desk dans les commissariats de police (20) et unités de gendarmerie (8) : soit 28 au total. Le Gender ou child desk est un bureau spécial créé auprès des services de police et de gendarmerie est dédié à la prise en charge des Violences basées sur le genre. il s'agit d'une porte d'entrée des survivantes de VBG qui sollicitent une prise en charge légale et sont des lieux sûrs où elles peuvent être reçues suivant les standards internationaux incluant la confidentialité et l'écoute active. Pour cela, les fonctionnaires de Police sont suffisamment outillés sur les questions relatives aux Violences Basées sur le Genre (VBG). Plus de 2 500 gendarmes et fonctionnaires ont déjà été formées pour cela.

1.3 PRINCIPAUX DEFIS

Au-delà des progrès réalisés, de nombreux défis persistent dont les plus saillants sont les suivants :

- La production de données statistiques désagrégées par sexe ;
- L'insuffisance des ressources pour la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre, de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG et le Plan d'action des résolution 1325 et connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
- l'implémentation de la budgétisation sensible au genre ;
- l'absence d'un fonds spécifique pour le financement de l'entrepreneuriat féminin.

SECTION 2 :
PRIORITES, REALISATIONS, PROBLEMES

1. ***Au cours des cinq dernières années, quels ont été les réalisations, les problèmes et les échecs les plus importants en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?***

L'égalité homme-femme et l'autonomisation de la femme est l'un des axes majeurs de la politique du gouvernement camerounais. Depuis plusieurs années des actions sont menées pour réduire les inégalités entre les sexes et mettre un terme aux discriminations que les femmes et les filles subissent au quotidien Depuis 2019, de nombreuses actions ont été menées dans tous les secteurs de la vie nationale pour faire de la femme un acteur clé du développement. Cependant de nombreux défis et obstacles entravent encore la pleine autonomisation de la femme et sa contribution au développement du pays.

LE CADRE NORMATIF A ÉVOLUÉ AVEC NOTAMMENT :

- La loi n°2019/014 du 19 juillet 2019 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission des Droits de l'Homme du Cameroun qui stipule à l'article 4 que « la Commission contribue au développement d'une culture des droits de l'homme fondée sur les idéaux de paix, d'égalité en droits et en devoirs, de respect mutuel et de développement durables, à travers notamment…la sensibilisation du publics sur diverses thématiques relatives aux droits de l'homme, y compris la question du genre, ainsi que les droits des groupes vulnérables ;
- La loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées consacre la participation de tous les citoyens, hommes et femmes, à l'action communale et régionale comme principe de gouvernance des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD). Elle exige une représentativité des femmes et des hommes dans les conseils régionaux et municipaux et régionaux ;
- La loi n02023/009 du 25 juillet 2023 portant charte de protection des enfants en ligne afin de rendre le cyber espace plus sécurisé pour les enfants ;
- La mise en place des Conseils régionaux à la suite de l'élection du 06 décembre 2020 ;
- le Décret n°2021/751 du 28 décembre 2021 portant ratification de la convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (2006) ;
- le Décret n°2021/753 du 28 décembre 2021 portant ratification du Protocole à la Charte africaines des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des personnes Handicapées ;
- La circulaire n°02/22/c/MINESEC/CAB du 22 avril 2022 sur le maintien de la jeune fille enceinte à l'école ;
- L'élaboration en 2023 de l'avant-projet de loi contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- L'élaboration en 2024 de l'avant-projet de loi instituant des quotas pour la représentation des femmes dans les instances de prise de décision au Cameroun.

AU PLAN INSTITUTIONNEL, L'ON PEUT RELEVER DES ACTIONS SPÉCIFIQUES TELLES QUE :

- L'élaboration de la stratégie genre (2021-2025 du Comité National de Désarmement, de démobilisation et de réintégration (CNDDR) ;
- La mise en place des gender desk et child desk dans les commissariats et unités de gendarmerie;

- l'élaboration d'un guide d'accompagnement des veuves
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive actualisée en 2023
- l'élaboration et la mise en œuvre du programme de promotion de la masculinité positive depuis 2022 et des partenariats stratégiques avec des leaders religieux pour un meilleur engagement des hommes et des garçons ;
- la mise en œuvre du programme d'éducation prénuptiale, matrimoniale et familiale depuis 2019 ;
- l'élaboration et mise en œuvre du Plan d'Action National Multisectoriel pour mettre fin aux mariages d'enfants depuis 2020 ;
- la mise en place d'une ligne verte d'assistance aux enfants (ligne 116) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du programme de parentalité positive depuis 2023 ;
- l'élaboration de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) 2020 -2030 ;
- L'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2022-2026) ;
- L'adoption du Plan d'Action National de Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (2022-2026).

TITRE DEFIS

Malgré les efforts des différents acteurs impliqués dans ce vaste chantier, les défis persistent. S'agissant du leadership féminin, l'on peut relever :

- Le faible niveau d'instruction des femmes qui réduit leur accès aux informations leur permettant d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits ;
- la prise en compte des langues étrangères (L'anglais et le français) comme critères d'éligibilité au détriment des langues locales pourtant utilisées et reconnues comme efficaces dans la communication électorale ;
- les pesanteurs socio-culturelles ainsi que les préjugés et stéréotypes persistent. Ces stéréotypes sont entretenus aussi bien par les hommes que les femmes elles- mêmes;
- l'investiture des partis politiques défavorable aux femmes. En effet les femmes ne peuvent pas parvenir à l'arrivée si elles ne sont pas au départ ! Pour être élu, il faut d'abord être candidat ;
- les limites de la loi n° 2012/001 du 19 avril 2012 portant Code électoral qui ne garantit pas un quota minimum de femmes sur la liste des candidats ni leurs positions sur cette liste, favorisant ainsi la corruption et les intimidations lors de la constitution de ces listes ;
- les violences et discriminations à l'égard des femmes au sein des formations politiques et même en famille. Cette situation crée en elles un sentiment réel de peur et d'insécurité ;
- le montant élevé des frais de caution ne permet pas à plusieurs femmes de remplir les conditions d'éligibilité aux élections. En effet, malgré une bonne préparation pour sa participation aux élections, la faible capacité financière est un handicap ;
- la non-maitrise du calendrier électoral bouleverse les agendas des parties prenantes et a un impact négatif sur la participation politique de la femme qui doit tenir compte de ses multiples rôles. Ceci réduit la préparation aux élections ou crée un découragement en cas de report pour celle qui a investi en temps et en moyens financiers pour se préparer à se porter candidate.

Concernant le volet de l'autonomisation économique de la femme, l'on peut relever :

- L'accès limité aux financements pour les femmes entrepreneurs : Malgré les formations et l'accompagnement des femmes entrepreneurs, l'accès aux financements reste un

défi majeur. Les conditions d'accès aux crédits demeurent strictes, limitant ainsi la création de nouvelles entreprises ;

- la résilience insuffisante face aux crises : Bien que les interventions aient eu un impact positif sur les communautés vulnérables, la pandémie de COVID-19 a révélé les faiblesses des systèmes de santé locaux et des mécanismes de protection sociale. Le manque d'infrastructures adaptées et de ressources dans les zones rurales a entravé la réponse rapide aux crises sanitaires et économiques ;
- les Inégalités structurelles persistantes : Les stéréotypes de genre et les violences basées sur le genre continuent de freiner l'autonomisation des femmes, en particulier dans les zones rurales ;
- les résistances culturelles et l'application inégale des lois sur les violences basées sur le genre restent des obstacles majeurs à surmonter.

PRIORITES

En termes de promotion du leadership féminin, il est question de

- mettre ensemble des femmes leaders, des femmes élues et les militantes des différentes formations politiques de notre pays afin d'élaborer des stratégies pour surmonter les difficultés qu'elles rencontrent, tout en les préparant à mieux aborder les échéances électorales futures au Cameroun ;
- d'accentuer la promotion de la masculinité positive dans le but d'engager les hommes et les garçons à soutenir les femmes pour l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes.

Pour l'autonomisation économique de la femme, il est indispensable de mettre en place un fonds dédié à l'entrepreneuriat féminin afin de lutter de manière contre la pauvreté.

Des one stop center (guichet unique de prise en charge) devraient être mis en place pour une prise en charge holistique des victimes/survivantes des violences basées sur le genre, avec l'implication de tous les acteurs.

Pour le volet humanitaire, Il est nécessaire de créer des synergies entre les intervenants humanitaires, de développement et de consolidation de la paix dans les municipalités (Zones de convergence) où les conditions permettront ces trois types d'intervention. Le Cameroun a été porté premier pays à se porter volontaire lors du Sommet humanitaire mondial pour mettre en œuvre l'approche Nexus, précédemment appelée « la nouvelle façon de Travailler ». En ce qui concerne les actions humanitaires, la version du Nexus HDP au Cameroun est basée sur une approche ascendante.

2. ***Au cours des cinq dernières années, quelles ont été les cinq priorités ciblées par votre pays pour accélérer les progrès en faveur des femmes et des filles (à travers des lois, politiques ou des programmes) ?***

❖ MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE GENRE (PNG)

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et des efforts en faveur d'un développement durable inclusif, le Cameroun s'est doté en 2011 d'une Politique Nationale en matière de Genre. L'évaluation de la Politique Nationale genre adoptée en 2014 et de son plan d'actions multisectoriel, arrivés à terme en 2020, ont permis de relever des insuffisances qui ont été corrigées dans le document de politique actualisé dont les principaux défis à relever sont les suivants :

- La persistance des normes sociales discriminatoires à l'égard des femmes ;
- l'écart important entre les lois et leur application, induit notamment par la coexistence du droit positif avec le droit coutumier et l'inaccessibilité des tribunaux dans les zones rurales, entretenant les attitudes et pratiques sexistes et maintenant la situation de subordination des femmes ;
- la représentativité relative des femmes dans les sphères de décision au regard des standards internationaux (30 %) et régionaux (50 %) ;
- la persistance des violences basées sur le genre et pratiques culturelles néfastes ;
- la prévalence des mariages et grossesses précoces ;
- la pauvreté au cameroun et le faible pouvoir économique des femmes ;
- la prévalence encore élevée de la moralité maternelle et du VIH/SIDA ;
- les discriminations entre filles et garçons, femmes et hommes qui restent un obstacle majeur au développement humain du Cameroun ;
- l'insuffisance prise en compte du genre dans les politiques , programmes et budgets aux niveaux national et local ;
- la nécessité de renforcer le mécanisme genre ;
- la nécessité d'encadrement de la Société Civile ;
- la prise en compte de la situation humanitaire et sécuritaire du pays ;
- la mise en œuvre de la décentralisation.

Il convient de préciser que l'objectif de la PNG est de créer des conditions favorables à l'épanouissement des populations camerounaises femmes et hommes, filles et garçons sans aucune forme de discrimination à travers 07 axes stratégiques. Chaque axe stratégique résume les problèmes identifiés dans le secteur et se décline en objectifs et domaines d'action prioritaires sur la base desquels les cadres logiques multisectoriels ont été construits.

❖ IMPLEMENTATION DE LA BUDGETISATION SENSIBLE AU GENRE

Bien que l'environnement politique, économique et social du Cameroun soit favorable à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, il est tout de même constaté l'accentuation des inégalités de genre, lesquelles s'érigent d'une part en « des questions systémiques » touchant tous les secteurs de la vie nationale, et d'autre part, en obstacles vers une croissance inclusive et durable.

Selon le rapport sur le développement humain la valeur de l'Indice d'Inégalité du Genre du Cameroun était de 0,576 en 2016, classant le pays 138ème sur 162. En 2020, sa valeur est de l'ordre de 0,560 et classe le pays au rang mondial de 141 sur 162. Le Cameroun a encore chuté dans ce classement en 2021, se positionnant au 145ème rang avec un indice de 0,561. Cette situation est due notamment au fait que, les plans, programmes, stratégies et budgets nationaux qui énoncent les priorités du développement ne prennent pas encore de manière pertinente les engagements en faveur de l'égalité des sexes.

S'agissant particulièrement du budget, les circulaires présidentielles marquent un point d'honneur sur la BSG afin de réduire les inégalités entre les sexes. Il est notamment question de s'assurer que les budgets vont contribuer à la réduction des inégalités. Pour se faire, les outils budgétaires ainsi que leurs instances de validation ont été adaptés pour permettre une meilleure lisibilité des efforts consentis par les administrations sectorielles en vue de la réduction des inégalités.

Il est également institué depuis 2021, par la Circulaire présidentielle relative à l'élaboration du budget de l'Etat, l'élaboration du Document Budgétaire Sensible au genre (DBSG) comme annexe à la Loi de Finances. Ledit document met la lumière sur l'action publique

visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, en établissant les liens essentiels entre les politiques mises sur pieds et les allocations budgétaires conséquentes. Il fait une analyse, sous le prisme du genre, des programmes et projets en lien avec les budgets ministériels et leur impact sur la population. Outre les outils, la cartographie des acteurs impliqués dans la BSG ainsi qu'un cadre de coordination formalisé avec les rôles ont bien été définis.

❖ PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA POLITIQUE PUBLIQUE DE LA DÉCENTRALISATION

Dans sa Vision de développement à l'horizon 2035, pour devenir « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité », le Cameroun accorde une attention particulière à la politique publique de la décentralisation. Ainsi que précisé dans la Stratégie Nationale de Développement 2020 -2030, il s'agit de faire des collectivités territoriales décentralisées (CTD), des pôles de croissance et de développement au niveau régional et local.

Pour y parvenir, le Président de la République a prescrit l'accélération et l'approfondissement du processus de décentralisation. La démarche engagée est en cohérence avec les différents Agendas internationaux et régionaux auxquels le Cameroun a souscrit, qui prescrivent que dans le train du développement, « personne ne soit laissée de côté ». Dans cette veine, le Cameroun s'est assuré de la prise en compte de l'approche genre dans la mise en œuvre des politiques publiques au niveau des collectivités territoriales décentralisées que sont les communes et les régions. Une stratégie d'amélioration de la gouvernance locale par la prise en compte de l'égalité homme/femme dans le sous-secteur de la décentralisation et du développement local a été élaborée pour la période 2023-2027.

❖ DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ

La promotion de l'entrepreneuriat féminin se présente sous trois angles : l'amélioration de l'écosystème entrepreneurial, les activités de renforcement de capacités, l'appui aux initiatives entrepreneuriales féminines.

- Mesures relatives à l'amélioration de l'écosystème des PME, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat

Il s'agit ici des mesures relatives au développement de la culture entrepreneuriale et à la formalisation des PME et des acteurs de l'Economie Sociale et de l'artisanat. Elles contribuent à une meilleure insertion des femmes dans le tissu économique par la création de structures formelles individuelles ou collectives et à la diminution de la présence des femmes dans le secteur informel à travers :

- La mise en place des centres de formalités de création des entreprises (CFCE) dans les capitales régionales et d'une application de création des entreprises en ligne ; ces centres ont grandement contribué à réduire les tracasseries administratives et amélioré l'environnement des affaires, favorisant ainsi la création des entreprises par les femmes. On dénombre désormais 11 CFCE installés dont 10 dans les capitales régionales et un dernier créé à Edéa en 2023. Le cadre juridique des CFCE a été actualisé en 2024 par le Décret n° 2024/02374/PM du 13 juin 2024 portant organisation et fonctionnement des Centres de formalités de Création des Entreprises et fixant les procédures de création des entreprises. Le taux de création des entreprises par les femmes dans les CFCE évolue constamment : Plus du quart des entreprises sont créées par des femmes. En 2022, leur taux était de 25,87%.

En 2023, il se situe à 26,57% ;

- le développement d'un programme d'incubation des entreprises avec la création d'une pépinière nationale pilote d'entreprises à Edéa, la mise en place d'un cadre juridique et l'appui à plusieurs structures d'incubation dans les universités publiques. Parmi les bénéficiaires de ces mesures, on retrouve des femmes ;
- la diffusion de la culture entrepreneuriale auprès des élèves, jeunes garçons et filles, à travers l'animation des clubs entrepreneuriat au sein des établissements de l'enseignement secondaire, en collaboration avec le Ministère des Enseignements Secondaires.
- la création des registres dans les bureaux communaux de l'artisanat pour la formalisation des artisans et artisanes à travers leur inscription dans lesdits registres. L'inscription dans les registres donne droit à la délivrance d'une carte d'artisan. La mise en place de ces registres permet de constater l'amélioration de la présence formelle des femmes dans l'artisanat, étant entendu que cet enregistrement est une condition pour l'accès aux appuis. Le pourcentage de femmes enregistrées est passé de 34,3% en 2019 à 51,22% en 2021 et 51,38% en 2023 selon l'Annuaire Statistique 2023 ;
- la structuration des acteurs de l'économie sociale en réseaux locaux et en filières au sein des communes afin de favoriser le développement de l'entrepreneuriat collectif ; les femmes sont très impliquées dans les organisations de l'économie sociale à travers les GICS et coopératives agricoles principalement. Elles sont représentées dans les différents organes de gestion des réseaux. Sur 7 réseaux régionaux de l'économie sociale opérationnels, on dénombre 3 dirigés par des femmes. La mise en place des réseaux dans l'ensemble des communes vise surtout à renforcer la collaboration et la mutualisation entre les acteurs pour accroitre leur productivité.

L'accompagnement des femmes entrepreneurs dans des secteurs spécifiques comme la savonnerie, le textile et le numérique a montré un fort potentiel de transformation. Cette approche peut être répliquée dans d'autres secteurs économiques porteurs, tels que l'agriculture durable, l'artisanat numérique, ou les technologies propres. En combinant la formation technique, le soutien à la formalisation des entreprises, et l'accès aux marchés, cette stratégie permet d'intégrer les femmes dans les chaînes de valeur formelles tout en créant des emplois locaux. De manière concrète, il s'agit d'améliorer l'écosystème entrepreneurial, renforcer les capacités des femmes et appuyer leurs initiatives entrepreneuriales.

Au cours de l'année 2024, par exemple :

1. Deux études, l'une sur les secteurs porteurs de l'économie nationale et l'autre en vue de la mise en place d'un fonds d'appui aux femmes entrepreneures ont été réalisées ;
2. l'Initiative « Let's talk female entrepreneurship » avec pour objectif le renforcement des capacités entrepreneuriales et managériales des femmes entrepreneures ainsi que la création d'un cadre de dialogue, de réseautage et de réflexion pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin lancé en 2024 est mis en œuvre ;
3. 100 promotrices de microentreprises ont été formées sur le packaging, l'entrepreneuriat et l'éducation financière.

3. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures spécifiques avez-vous prises pour prévenir la discrimination et promouvoir les droits des groupes marginalisés de femmes et des filles ?

Dans l'optique de faciliter l'insertion des femmes sur le marché du travail, le Gouvernement

met en œuvre avec l'appui de ses partenaires, les projets spécifiques pour les femmes, l'on peut citer :

- le Projet d'Autonomisation de la Femme et Accélération de la Promotion Economique de la Femme le long du Projet Routier Batchenga – Ntui-Yoko-Lena

Il a été question d'apporter des appuis spécifiques aux activités entrepreneuriales des femmes en matière de : renforcement des capacités, mise en place d'unités de production et de transformation des productions agro-pastorales, fourniture de kits agro-pastorales aux coopératives féminines, construction des stands d'exposition de produits agricoles et hangars de marchés, construction de CPFF dans les trois arrondissements de la zone du projet et accès au crédit. Dans ce cadre, les résultats ci-après ont été obtenus :

- Appui à 77 femmes vivant le long du tronçon routier pour l'acquisition de 52 titres fonciers et 25 concessions pour améliorer l'accès des femmes à la terre et à la propriété foncière pour la production agricole ;
- appui en kits agricoles (intrants et équipements) à 45 associations de femmes et 65 femmes (individuelles) ainsi que le renforcement des capacités des agriculteurs dont 376 femmes et 25 hommes sur les techniques modernes de production et d'élevage ;
- appui technique à 05 associations féminines soit 116 femmes à l'élevage ;
- production de 12 hectares de maïs et création de 03 fermes écoles à Batchenga et Yoko sur l'élevage de petits ruminants ;
- formation de 134 leaders d'associations (117 femmes et 17 hommes) à la pisciculture, à la production de cultures spécifiques telles que les champignons, le manioc et le maïs, l'élevage de porc et de petits ruminants et de volaille ;
- mise en place d'une ligne de financement de 100.000.000 FCFA, dont dix millions ont permis à 58 femmes de 18 associations de bénéficier d'un micro-crédit ;
- formation de 597 bénéficiaires : 40 à l'approche GERME (Gérez mieux votre entreprise) du Bureau International du Travail (BIT), 413 à la gestion des activités génératrices de revenus et en éducation financière, 144 à la création de coopératives avec un appui à la création de 03 nouvelles coopératives dont 2 à Ntui et 01 à Batchenga ;
- conduite de 03 audits genre dans les mairies de Batchenga, Ntui et Yoko pour la prise en compte du genre dans les plans communaux de développement ;
- mise en place d'une base de données genre avec des indicateurs socio-économiques.

- le Projet « Autonomisation des femmes pour les économies résilientes et des communautés pacifiques dans les Régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun, où vivent les réfugiés »,

Il est mis en œuvre par l'OIT en collaboration avec le **MINPROFF**. Ce projet a permis entre autres de : former 3500 femmes sur les outils d'entrepreneuriat individuel et collectif, les techniques d'agriculture écologique et de transformation agropastorale du manioc et du maïs ; appuyer 12 organisations paysannes en matériels et équipement de production et de transformation agropastorale pour une valeur de **30 millions de FCFA** ; créer **80 Groupes Villageois d'Epargne** et de Crédit dans les 16 communes du Projet ;

- la mise en place des fonds rotatifs dans 52 Centres de Promotion de la Femme et de la Famille, dans l'optique d'octroyer des microcrédits aux femmes et groupes de femmes formées dans lesdits centres en vue leur insertion. Dans ce cadre, 5.194 femmes ont bénéficié des microcrédits pour un montant global de 789 430 460 FCFA.

➢ Le projet « filets sociaux » (phase 1 et 2)

Le gouvernement du Cameroun, avec l'appui de la Banque mondiale, a mis en œuvre en 2013 un programme appelé Projet Filets Sociaux (PFS) pour fournir un soutien monétaire aux individus ou aux ménages en situation de pauvreté chronique ou extrême, et à les protéger contre les chocs négatifs. Les activités du projet comprenaient des transferts réguliers d'argent et des mesures d'accompagnement, des transferts d'argent d'urgence et des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre. À la fin du projet, en 2022, plus de 350 000 ménages avaient été touchés, y compris ceux qui avaient été déplacés de force.

Compte tenu de la forte prévalence au Cameroun des violences basées sur le genre (VBG) et de la violence conjugale en particulier, le gouvernement Camerounais et le Laboratoire d'innovation pour l'égalité des sexes en Afrique (GIL) de la Banque mondiale ont développé deux interventions innovantes dans le cadre des mesures d'accompagnement du PFS. Ces interventions ont été pilotées dans les régions les plus pauvres du pays, notamment l'Adamaoua, l'Extrême-Nord, le Nord et l'Est, dont certaines sont également les zones les plus touchées par les conflits afin de prévenir ou de réduire la prévalence de la violence conjugale. GIL s'est associé au gouvernement et à l'équipe de projet de la Banque mondiale pour mener une évaluation rigoureuse de l'impact des interventions pilotes par le biais d'un essai contrôlé randomisé. Une collecte de données pour mener une enquête de suivi est planifiée après l'achèvement des interventions pilotes. Ces données de suivi permettront l'évaluation des impacts des interventions pilotes sur la violence conjugale ainsi que sur la dynamique plus large des ménages et sur le bien-être des hommes et des femmes. Les résultats de l'évaluation d'impact éclaireront les décisions quant à la poursuite et à l'intensification des interventions dans le cadre de nouveaux projets.

❖ **Projet pour l'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique du Sahel (SWEDD)**

Le Gouvernement participe également à la mise en œuvre du Projet d'Autonomisation des Femmes et du Dividende Démographique au Sahel - Cameroon (SWEDD 2), dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, en collaboration avec UNFPA avec l'appui de la Banque Mondiale. SWEDD2 vise l'accélération de la transition démographique en vue de capturer le dividende démographique et de réduire les inégalités entre les sexes tout en améliorant le niveau d'autonomisation des femmes et des adolescentes. Les réalisations phares sont les suivantes :

- La formations de 90 mentores et 09 superviseures pour la mise en place de 45 espaces sûrs au sein des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF) et des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) repartis dans les trois Régions cibles du projet (Adamaoua, Extrême-nord et Nord) scolaires et communautaires dans 165 communes ciblées par le projet.
- L'acquisition et la distribution de 30.000 kits scolaires aux adolescentes et jeunes filles vulnérables à la déscolarisation dans 681 établissements primaires et secondaires ;
- La formation et le renforcement des capacités des acteurs sociaux pour l'écoute et le référencement des survivantes VBG

4. ***Au cours des cinq dernières années, de quelle manière la convergence de différentes crises a-t-elle affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays et quelles mesures avez-vous prises pour prévenir leur incidence négative sur les avancées en faveur des femmes et des filles ?***

❖ **La prise en compte des femmes en contexte humanitaire et sécuritaire**

Les crises humanitaires que traversent le Cameroun dans les régions de l'extrême Nord, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Est ont renforcé les inégalités entre les sexes et engendré de nouvelles préoccupations dans les rapports de genre. Ces crises humanitaires ont amplifié l'inégalité de pouvoir existant entre les hommes et les femmes et ont exacerbé les violences basées sur le genre plus, les pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage précoce augmentent dans les contextes humanitaires. Ces violences mettent en péril la sécurité des femmes et des filles et constituent une grande barrière pour leur accès aux services, ressources, opportunités et autres initiatives de développement. En plus à cause des conditions de vie extrêmement difficiles et précaires, les femmes et les filles en déplacement force (les femmes et filles réfugiées et déplacées) sont confrontées à des inégalités importantes car elles trouvent refuge dans des zones qui sont socialement défavorisées et où les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes persistent. C'est la raison pour laquelle des projets spécifiques sont mis en place pour les populations hôtes, les personnes déplacées et les réfugiés. Des espaces de cohésion sont créés dans des camps de réfugiés, des appuis spécifiques sont octroyés aux personnes déplacées.

Pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et filles, plusieurs programmes ont été mise en œuvre pour la mise en place des services de prise en charge des survivants des violences basées sur le genre et même temp s'attaquer à toutes les barrières qui empêchent les femmes et les filles en situation de crise humanitaire à accéder aux services de base et à participer dans les initiatives de développement.

C'est dans cette perspective que le **MINPROFF** en étroite collaboration avec le Domaine de Responsabilité **VBG** en sous le lead de **UNFPA** a mis en place depuis **2022** La Voix du Cameroun, une évaluation qualitative pour comprendre la situation des femmes et des filles qui sont prise dans les déplacements et les crises humanitaires pour informer les réponses humanitaires, Ces évaluations conduite sur une base annuelle, permettent d'amplifier les voix des femmes et des filles dans les crises humanitaires quant aux défis, problèmes majeures auxquelles elles font face. L'évaluation permet également de faire des recommandations pour une meilleure prise en compte des besoins des femmes et des filles dans la réponse humanitaire. Plusieurs projets ont été mise en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans les crises humanitaires.

Dans ce sillage, **UNFPA** en collaboration avec le gouvernement et en partenariat avec de nombreuses organisations locales de promotion des droits des femmes et/ou dirigées par les femmes a procédé aux actions majeures ci-après:

- La formation de 242 organisations œuvrant dans la prise en charge et la prévention des VBG à la gestion des cas de violence sexiste et à la coordination humanitaire.

- La mise en place de 34 plateformes impliquant les hommes et les garçons et l'intégration dans la promotion de normes sociales positives, de l'égalité des sexes, de la masculinité positive et de la santé et des droits génésiques.

- La mise en place de 53 nouveaux espaces sûrs pour femmes et filles fournissant des services de santé reproductive vitale, de prévention du VIH, d'information et de services de planification familiale, de compétences de vie, de soutien psychosocial et d'assistance socio-économique aux survivants de la violence

- L'extension de l'accès aux services de protection ayant permis de toucher 196,064 femmes et filles touchées victimes de la violence.

- Le renforcement des capacités de 581 prestataires de services aux survivantes dans les espaces sûrs sécurisés pour les femmes et les filles (travailleurs sociaux, gestionnaires de cas, relais communautaires).

- L'organisation de 41 audits de sécurité dans les communautés affectées par la crise humanitaire, ayant touchée au total 12282 femmes et filles y compris les informateurs clés.

- La distribution de 11,861 kits de dignité et kits d'hygiène menstruelle aux femmes et jeunes adolescentes exposées et les plus vulnérables.

- Un appui conséquent au renforcement des capacités nationales continue d'être apporté au MINPROFF, à travers le co-leadership de UNFPA à la coordination du sous-groupe de travail sur les violences basées sur le genre.

- La mise à jour et la distribution des procédures opérationnelles standard (SOP) en plus de 1,450 copies, et la cartographie des services VBG dans le but de réduire à zéro la violence sexiste et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles, afin d'être utilisées dans le cadre de la réponse humanitaire.

- La mise à jour du guide de gestion des WGSS et du référentiel sur les normes sociales positives, le genre, les VBG et les droits reproductifs (prenant en compte le contexte COVID-19).

- L'organisation des 961 sessions de sensibilisation (porte-à-porte, FGD, causerie éducative, sessions informatives) notamment sur l'enregistrement des plaintes de violence sexiste et les retours d'information, ayant permis de toucher 263,164 personnes (y compris les femmes et les filles et les hommes et les garçons)

De même, des formations sur la mise en place des pools de formateurs locaux et nationaux sur les VBG en contexte ont eu lieu dans le cadre du Projet « Protecting and Empowerment Women and Girls affected by Boko haram conflits in the far North Region in Cameroon », mis en œuvre avec l'appui de l'Agence de Coopération Internationale au Développement (ACDC) et ONU-Femmes, au total 100 formateurs formés de 2022-2023.

Le projet « Second chance Education and Vocational Learning » (SCE), mis en œuvre en partenariat avec ONU Femmes, a pour objectif de faire bénéficier aux jeunes filles et femmes réfugiées, déplacées internes, populations hôtes, des formations adaptées pour leur autonomisation. Le projet cible des jeunes filles et femmes réfugiées âgées 15 à 25 ans perdues des systèmes scolaires classiques pour leur formation dans les CPFF. Il s'agit, en plus de la formation des bénéficiaires, de développer leurs compétences professionnelles et entrepreneuriales pour faciliter leur auto-emploi ou la création des petites AGR. A date, près de 12 000 femmes et jeunes filles ont été touchées par ce projet en termes de formations et d'octroi des kits d'installation ;

❖ Statut spécial pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Dans le cadre de la mise en œuvre du statut spécial dont bénéficient les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, il est institué auprès de celles-ci, un Public Independant Conciliator (PIC), autorité indépendante, dont la mission est :

- d'examiner et régler à l'amiable les litiges opposant les usagers à l'administration régionale et communale ;
- de défendre et protéger les droits et libertés dans le cadre des relations entre les citoyens et la Région ou les communes de la Région ;
- de concevoir et mettre en .œuvre les mesures de prévention et lutte contre les discriminations, directes ou indirectes; dont pourraient être victimes les usagers des services régionaux ou communaux:;
- de veiller au respect par les personnes exerçant au sein de l'administration régionale ou communale de leurs obligations déontologiques;
- de mener, à la demande de cinq (05) parlementaires ou de cinq (05) Conseillers Régionaux toute investigation sur le fonctionnement des services publics régionaux et communaux ;
- de dresser un rapport sur le fonctionnement des services régionaux et communaux.

Deux (02) Public Independant Conciliator ont été nommés par le Président de la République à ces postes prestigieux, dont une femme et un homme.

5. ***Ces cinq prochaines années, quels éléments seront considérés comme prioritaires pour accélérer les avancées en faveur des femmes et des filles dans votre pays (à travers des lois,politiques ou programmes) ?***

Pour accélérer les avancées en faveur des femmes et des filles, le Cameroun doit :

- Accélérer le processus d'adoption du Code de la famille en vue de réduire les discriminations au niveau des familles et dans les communautés et renforcer les droits des femmes et des filles ;

- Adopter une politique nationale de la famille ;

- Adopter une loi sur les violences faites aux femmes et aux filles ;

- Renforcer la participation des femmes dans tous les secteurs en vue de parvenir à l'autonomisation des femmes et des filles ;

- Accroître les actions d'autonomisation des femmes et filles marginalisées, notamment les femmes vivant en milieu rural et avec un handicap.

SECTION 3:
PROGRÈS RÉALISÉS DANS LES SIX VOLETS DES 12 DOMAINES CRITIQUES

3.1. DÉVELOPPEMENT INCLUSIF, PROSPÉRITÉ PARTAGÉE ET TRAVAIL DÉCENT

6. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour promouvoir l'égalité des sexes dans le domaine de l'emploi (y compris l'emploi informel, l'emploi non conventionnel et l'entrepreneuriat) ?

Au Cameroun, le cadre juridique en matière d'emploi offre les mêmes droits, chances, et opportunités aux femmes et aux hommes. Il est important de relever que le Cameroun a ratifié de nombreuses conventions de l'OIT telles que la Convention No 100 sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes et la Convention No 111 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Par ailleurs, de nombreuses mesures ont été prises par le Gouvernement camerounais parmi lesquelles :

- L'adoption d'une politique nationale de santé et sécurité au travail en octobre 2021 a favorise l'Amélioration de l'environnement de travail à travers des aménagements raisonnables pour la femme. L'augmentation du nombre de comités d'hygiène et de sécurité au sein des entreprises (de 232 en 2019 à 718 en 2024) atteste à suffisance de la pertinence de cette mesure.
- L'adoption de la stratégie nationale de la finance inclusive crée un environnement favorable, avec la création de produits et services, de même que la création d'agences bancaires exclusivement pour les femmes
- L'intégration de composante Genre dans les programmes et projets de promotion de l'entrepreneuriat et des projets de développement (PEA – Jeunes, Projet Genre et route)
- Le renforcement de la couverture nationale en structures d'encadrement de la femme : 125 Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF)
- la mise en œuvre des projets et programmes d'insertion des filles et des femmes avec l'accompagnement des partenaires techniques et financiers
- L'implémentation de la budgétisation sensible au genre avec l'élaboration d'un rapport genre pour 10 ministères pilotes, annexé à la Loi des Finances depuis l'année 2022 ;
- les actions de plaidoyer auprès du Parlement pour la prise en compte du genre dans tous les domaines ;

De nombreux programmes et projets mènent des activités spécifiques dans le domaine de l'entrepreneuriat et de la promotion des droits des femmes et des jeunes filles. Nous voulons partager ici l'expérience de quelques-unes.

➢ PEA - JEUNES

Le Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes (PEA-Jeunes) en vigueur de 2015 à 2023 avait pour objectif de soutenir le développement des entreprises rentables gérées par de jeunes hommes et femmes, intégrées dans les chaînes de valeurs des filières agropastorales porteuses, et offrant des opportunités d'emplois viables en milieu rural.

Les actions menées par le programme dès sa mise en œuvre n'ont pas pris en compte de

manière suffisante les aspects liés au genre. Dans l'optique d'améliorer ses interventions, et afin qu'au sein du programme, l'égalité entre les sexes soit une des clés de pérennisation de ses acquis et un critère de qualité du travail. Le programme s'est doté d'une Stratégie Genre qui avait pour but d'accroître l'efficacité du ciblage social du programme, de façon à rendre effective l'intégration du genre et l'inclusion des groupes vulnérables dans les interventions du programme.

PEA –JEUNES a ainsi procédé à la distribution des kits d'installation pour un montantde 387 213 FCFA à chacun des165 bénéficiaires dans les filières animales (porcine, aviculture, cuniculture, élevage non conventionnel). En termes d'incubation, sur 555 jeunes incubés, 275 sont des filles/ femmes soit un taux d'incubation de 49,5 et en matière de distribution des kits d'installation sur 344 kits, 167 filles / femmes soit 48,5% de bénéficiaires.

➢ PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEUR AGRICOLE (PDCVA)

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDCVA, les mesures suivantes ont été prises :

- la mise en place d'un Fonds de Facilitation de crédits aux acteurs et actrices du secteur agro-pastoral de l'ordre de 8 milliards FCFA, ;
- la formation de 250 femmes membres de coopératives féminines d'ananas, de palmiers à huile et de bananes plantain, en gestion de coopératives et leadership féminin, en éducation financière et en alphabétisation bancaire ;
- Appui des Responsables desdites coopératives à l'élaboration des business plans bancables selon les maillons des activités de leur choix ;
- Caractérisation désagrégée des Acteurs de filières et cartographie des bassins de production ;
- Sensibilisation des femmes à se positionner dans les sphères de prise de décisions, au sein des Sociétés de gestion des infrastructures construites par le PDCVA (Unités de transformation des 3 produits) et dans les Comités de gestion des Marchés ruraux, des systèmes d'AEP et des plaintes pour les pistes rurales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PDCVA, les défis pour les 5 dernières années sont :

- La survenue de la pandémie COVID-19 qui a contraint la déprogrammation et la suspension des activités ;
- l'enveloppe allouée aux activités liées au Genre qui, au départ était déjà modique, puis, s'est avérée insuffisante du fait de la surenchère des produits due à la guerre de l'Ukraine ;
- les lenteurs dans l'exécution des activités due à l'attente longue des Avis de Non Objection du Bailleur de Fonds qui occasionne des retards dans le déclenchement du processus financier ;
- la faiblesse perçue dans l'esprit entrepreneurial des femmes.

Dans le cadre de l'autonomisation économique des femmes, des OSC mènent aussi de nombreuses activités. Ainsi, Cuso International a mis en œuvre des projets ciblant des femmes vulnérables dans les secteurs du textile, de la savonnerie, et de la coiffure, afin de renforcer leur inclusion économique.

- Projets de création de micro-entreprises formelles (2020-2021) : Cuso a appuyé la création de 4 micro-entreprises dans les secteurs du textile et de la savonnerie,

permettant à 24 femmes de quitter le secteur informel augmentant ainsi leurs revenus et leur inclusion financière. Ces femmes ont bénéficié de formations en gestion financière, en marketing et en formalisation des entreprises.

- Formation dans la coiffure et soins capillaires (2020) : Un projet a permis de former 20 formatrices des CPFF à des techniques modernes de coiffure, améliorant leurs compétences et augmentant leur compétitivité dans un secteur porteur pour les jeunes filles.

➢ MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE INCLUSIVE (2023-2027)

L'objectif de cette stratégie vise à permettre aux populations exclues du système bancaire classique, et celles qui sont économiquement vulnérables notamment les femmes et les jeunes, d'accéder à des services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à moindre coût. Elle permet de répondre à l'un des défis relatifs au développement de l'entrepreneuriat féminin.

Pour le Cameroun, la question de l'inclusion financière a toujours été au cœur des politiques de développement et le Gouvernement en a fait un facteur essentiel de réduction de la pauvreté et de croissance économique depuis plusieurs décennies. Ainsi, en exécution du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2020), la politique du Cameroun pour l'inclusion financière a été formalisée à travers la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) élaborée en 2014 et dont la mise en œuvre a permis des avancées notables sur le plan de l'assainissement et de la consolidation du secteur de la microfinance pour lui permettre d'offrir des produits et services plus adaptés et plus innovants en faveur des populations exclues du système financier. Toutefois, en dépit des efforts déployés dans la mise en œuvre de la SNFI, de nombreux défis restent à relever pour accroître de manière significative l'inclusion financière au Cameroun. Certains groupes défavorisés (les femmes, les jeunes, les populations rurales, les handicapés, et les acteurs du secteur informel) restent encore majoritairement exclus des services financiers offerts par les banques classiques, les établissements de microfinance (EMF) ainsi que d'autres acteurs du secteur financier formel.

De même, les différentes crises (sécuritaire, sanitaire et humanitaire) ainsi que la définition de nouvelles priorités dans le domaine de l'inclusion financière afin de prendre en compte les évolutions récentes du secteur financier et les nouvelles couches de vulnérabilité s'avèrent être des priorités pour le Gouvernement du Cameroun qui, dans sa Stratégie Nationale de Développement (SND 2020-2030) a fait de l'inclusion financière une priorité pour la transformation structurelle de l'économie et le développement inclusif. C'est dans ce cadre que s'inscrit le processus d'actualisation de la Stratégie de 2014.

Pour ce faire, le Gouvernement camerounais dote la SNFI 2023-2027 d'une vision claire, à savoir : ***« Une population camerounaise financièrement instruite ayant un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables ; offerts par une diversité de prestataires de services financiers capables et responsables, opérant dans un environnement juridique, réglementaire et fiscal en constante évolution ».***

Les résultats clés à mettre à l'actif de la mise en œuvre de la SNFI première génération sont les suivants :

- La réalisation de l'enquête FinScope sur la demande des services financiers (FinScope Cameroun 2017) qui a permis de mesurer, de caractériser et de comprendre le niveau de

l'inclusion financière au Cameroun, ainsi que les besoins de financement des différentes couches de la population âgées de 15 ans et plus, afin de mieux cibler les actions et les interventions de la SNFI ;

- La réalisation de l'étude de l'offre des services financiers par l'AFD en 2017 ;
- La réalisation du diagnostic de la finance digitale au Cameroun, ainsi que l'appui technique et financier à six (6) établissements de microfinance pour le développement de produits financiers digitaux innovants (07 produits financiers digitaux), qui permettent l'amélioration de l'inclusion des populations les plus vulnérables, principalement dans les zones rurales ;
- l'appui à l'offre de produits financiers islamiques et le développement d'une stratégie de financement en mode islamique ;
- le développement et la mise en œuvre de six (6) modules d'éducation financière ;
- le recrutement à travers le PNUD, d'un Conseiller Stratégique en finance inclusive pour 2 ans, en place depuis Mars 2020 pour accompagner l'actualisation de la Stratégie et la mise en œuvre de la SNFI 2023-2027.

Malgré les efforts déployés lors de la mise en œuvre de la SNFI, de nombreux défis restent à relever pour accroître de manière significative l'inclusion financière au Cameroun. Sans être exhaustif, et sur la base de l'analyse diagnostique concernant les écarts entre l'offre et de la demande des produits et services financiers, les défis jugés les plus importants pour les cinq (5) prochaines années sont :

La fourniture de services financiers formels concentrée dans les zones urbaines et concernant surtout les individus ayant un emploi formel. Les segments clés mal desservis sont notamment :

- Les agriculteurs et les Micro et Petites et Moyennes Entreprises informelles
- les employés informels et les personnes à charge
- les femmes et les jeunes.

Au regard de l'analyse diagnostique détaillée de la demande et de l'offre des produits et services financiers, ainsi que des principaux défis de l'inclusion financière au Cameroun ci-dessus mentionnés, un certain nombre de domaines d'actions prioritaires seront mis en œuvre dans la nouvelle SNFI pour améliorer l'accès aux services financiers au Cameroun. Il s'agit de :

- Améliorer la disponibilité et la fourniture de crédit ;
- Améliorer la qualité et élargir l'utilisation des services de paiements digitaux ;
- Faciliter l'épargne dans les établissements formels ;
- Améliorer la disponibilité du financement agricole ;
- Développer l'infrastructure adéquate pour soutenir la fourniture des services financiers, y compris digitaux ;
- Améliorer la gestion des risques pour les clients ;
- Soutenir la réglementation et la fiscalité favorables au développement harmonieux du secteur de la microfinance ;
- Améliorer l'éducation financière et la protection des clients ;o Développer la finance islamique et sociale.

7. ***Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour reconnaître, réduire et/ou mieux répartir les soins et travaux domestiques non rémunérés, promouvoir l'équilibre entre travail et vie de famille et renforcer les droits des travailleuses domestiques rémunérées ?***

Pour améliorer l'encadrement des travailleuses domestiques de nombreuses actions ont été effectuées :

- L'autorisation de plusieurs syndicats des travailleuses domestiques pour défendre leurs droits.
- La vulgarisation de l'assurance volontaire
- La revalorisation du Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)
- Le renforcement de la protection sociale des travailleurs/travailleuses domestiques (Obligation de déclarer, paiement du SMIG, régime de répression en cas de non déclaration…) le nombre d'employées déclarées est passé de 816 (2019) à 1201 en 2023, selon l'Annuaire statistique MINTSS et CNPS (2023)

8. ***Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour réduire la fracture numérique entre les sexes ?***

Au Cameroun, malgré les imitatives locales menées par les pouvoirs publics, les partenaires au développement et les organisations de la société civile, l'insertion des femmes et des filles dans les filières ou métiers des TIC reste faible. Par conséquent, l'usage, l'appropriation et la maîtrise des enjeux, des outils du numérique constituent un domaine où règnent encore des disparités entre les femmes et les hommes. En outre, l'observation de la société permet de constater des effets néfastes liés à l'utilisation perverse des TIC et du numérique qui semblent donner libre cours aux violences faites aux femmes et aux filles, au point d'en ternir leur image et leur dignité.

Le Gouvernement pour accompagner les femmes et les filles sans exclusion dans les changements numériques a mis en œuvre différentes initiatives, entre autres :

- Les projets et programmes visant à réduire la fracture numérique du genre ;
- la mise en œuvre du projet d'Accélération de la Transformation Numérique (PATNUC) :
- la création des centres de ressources multimédia dans les lycées publics,
- l'introduction de l'apprentissage des TIC dans les curricula de formation,
- la mise en place des maison digitales dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF afin d'arrimer les femmes à l'économie numérique (20 maisons digitales ont déjà été mises en places)
- la signature d'une convention avec la Fondation Orange pour la mise en place de maisons digitales dans les CPFF;
- la mise en œuvre du volet « appui à l'autonomisation de la femme » du Projet Central Africa Backbone (Projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale) qui vise à doter les CPFF, et les TCP (Télécentres Communautaires, Polyvalents) de matériels informatiques, d'énergie solaire avec un appui à la conception, la mise en œuvre des programmes de formation (TIC, Entreprenariat etc…), la formation des jeunes filles en TIC dans l'enseignement supérieur ;
- la mise en œuvre du projet « école des champions » avec la création des laboratoires informatiques pour les élèves et les enseignants ;
- la mise en œuvre du projet « connect my school » qui équipe les écoles primaires publiques en tablettes, tableaux blancs, serveurs et projecteurs

- la formation des femmes et des filles à l'usage des TIC en partenariat avec l'Institut Africain d'Informatique (IAI) ;
- la sensibilisation sur l'utilisation responsable des réseaux sociaux.

9. Au cours des cinq dernières années, comment l'environnement macroéconomique et la politique budgétaire nationale ont-ils affecté la mise en œuvre du PAB dans votre pays ? Quelles politiques macroéconomiques votre pays a-t-il appliquées à l'appui d'une économie plus égalitaire entre les sexes ?

Il sera question ici d'évaluer l'égalité hommes femmes comme facteur de croissance économique (éducation, économie, marché du travail
La protection sociale
Pas de croissance économique sans la participation pleine et entière des femmes et des hommes, des filles et des garçons de manière égalitaire.
Lutte contre les violences sexuelles et sexistes
Emploi des femmes, moteur d'inclusion
Promotion du leadership féminin pour améliorer les résultats socioéconomiques et environnementaux à long terme et renforcer les institutions
Actionner les leviers de l'innovation, du financement et de l'action collective pour mettre fin aux violences faites aux femmes et les associer aux instances de prises de décision

3.2. ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ ; PROTECTION SOCIALE ET SERVICES SOCIAUX

10. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour réduire ou éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles ?

Au cours des cinq dernières années, le Cameroun a entrepris plusieurs actions afin de réduire ou d'éliminer la pauvreté chez les femmes et les filles avec notamment la mise en place de mécanismes d'insertion socio-économique.

➢ Le projet « filets sociaux » (phase 1 et 2)

Le gouvernement du Cameroun, avec l'appui de la Banque mondiale, a mis en œuvre depuis 2013 le projet Filets Sociaux (PFS) pour fournir un soutien monétaire aux individus ou aux ménages en situation de pauvreté chronique ou extrême, et à les protéger contre les chocs négatifs. Les activités du projet comprenaient des transferts réguliers d'argent et des mesures d'accompagnement, des transferts d'argent d'urgence et des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre.

Compte tenu de la forte prévalence au Cameroun des violences basées sur le genre (VBG) et de la violence conjugale en particulier, le gouvernement Camerounais et le Laboratoire d'innovation pour l'égalité des sexes en Afrique (GIL) de la Banque mondiale ont développé deux interventions innovantes dans le cadre des mesures d'accompagnement du PFS. Ces interventions ont été pilotées dans les régions les plus pauvres du pays, notamment l'Adamaoua, l'Extrême-Nord, le Nord et l'Est, dont certaines sont également des zones les plus touchées par les conflits afin de prévenir ou de réduire la prévalence de la violence conjugale.

Pour réaliser sa mission d'insertion socioéconomique des jeunes, le Gouvernement a mis en place les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ) qui sont des structures opérationnelles ayant pour mission l'encadrement et l'accompagnement extrascolaires de la

jeunesse

Le mécanisme d'insertion socio-économique des jeunes en général et des jeunes filles en particulier comprend les étapes ci-après :

- La mobilisation, l'identification, l'information et l'orientation des jeunes vers les guichets correspondant à leurs préoccupations. Cette mission est dévolue à l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) qui est un guichet unique et d'écosystème multidimensionnel et multi-acteurs destiné~~s~~ à faciliter l'accès des jeunes aux institutions et aux programmes/ projets dont l'action aurait une incidence sur leur éducation civique, leur insertion sociale et leur promotion économique ;
- Le Réarmement Moral Civique et Entrepreneurial (REAMORCE) par l'Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD), en collaboration avec l'Agence de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (APME).
- La formation technique, professionnelle, entrepreneuriale et managériale suivi de l'accompagnement pré et post-financement, par les CMPJ sus évoques et le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) ;
- Le financement des projets des jeunes promoteurs, par le Fonds de Garantie des Jeunes (FOGAJEUNE) qui a pour mission l'intégration des jeunes dans les circuits de production par le biais du financement de leurs projets.

Il convient de relever que le Gouvernement est passé à l'insertion économique de deuxième génération. Dans cette perspective, des jeunes filles et jeunes garçons ne sont plus installés individuellement (insertion économique de première génération) mais en villages pionniers et clusters.

D'autres projets en faveur des jeunes sont mis en œuvre. Il s'agit : Le programme Youth Connekt Cameroon qui s'aligne dans la vision globale d'émergence du Cameroun en 2035, a pour objectif d'améliorer durablement l'autonomisation socio-économique et l'engagement citoyen des jeunes pour une meilleure implication au développement du pays. ;

- Le Programme National de Volontariat (PNV) qui a pour mission de promouvoir le volontariat par la mobilisation, la participation citoyenne et la valorisation des compétences de toutes les couches sociales en vue du développement, de l'intégration nationale et de la cohésion sociale ;
- Le Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI) qui mène des activités de sensibilisation de proximité contre les migrations irrégulières en milieu scolaire, universitaire, ~~et~~ extrascolaire et assure la réinsertion socio-économique des migrants de retour ;
- Programme d'Appui à la Résilience Socioéconomique (PARSE) des jeunes vulnérables affectes par les crises humanitaires et sécuritaires des régions du Nord et de l'Extrême-Nord ;
- Le Plan Triennal Spécial Jeunes (PTS-Jeunes) qui a pour objectif de faciliter et d'accélérer l'insertion économique des jeunes à travers leur mobilisation, leur formation civique et entrepreneuriale, leur emploi ou leur installation en unités de production et de services ;
- Le Programme d'Insertion socio-économique par l'Import Substitution dans les filières Agricoles et Halieutiques (PIISAH).

Les projets et programmes mis en place dans le secteur agropastoral contribuent efficacement à l'amélioration du niveau de vie des femmes au travers des appuis multiformes directes et des facilitations, l'on peut citer sans être exhaustif pour le volet élevage :

• **Avec le Projet de Développement de l'Elevage (PRODEL) :**1 200 ménages pauvres des Régions du Nord et de l'Extrême-Nord ont reçu des appuis productifs (10 petits

ruminants moutons et/ou chèvres par ménage et 5000 femmes ont bénéficiés des appuis pour la gestion des activités génératrices de revenus ; 458 éleveurs de bovins laitiers dont 242 femmes ont reçu des actifs productifs ; près de cinq cent (500) plans d'affaires dont trois cent quarante (340) appartenant aux femmes et aux jeunes ;

• **Le programme PCP ACEFA** a mis l'emphase sur l'amélioration de la productivité et de la production de la filière avicole, les femmes ont renforcés leurs capacités en techniques d'aviculture moderne et soixante-treize (73) projets de femmes ont été financés, 22 poulaillers améliorés acquis et distribués aux OP et 10 sessions de formation organisées pour un total de 328 personnes (dont 107 femmes) sur les techniques modernes de production du poulet traditionnel (264 personnes) et sur les techniques modernes de production des poulets de chair (64 personnes) dans le cadre de la promotion de l'aviculture familiale…

- **La Caisse de Développement de l'Elevage pour le Nord (CDEN)** a facilité la mise en place des coopératives des femmes des lamidats aux fins de mieux les appuyer en techniques d'élevage avicole.
- **La Caisse de Développement de l'Elevage du Nord-Ouest (CDENO)** a facilité le renforcement des capacités de 104 producteurs dont soixante-deux (62) femmes et quarante-deux (42) jeunes sur les techniques modernes d'élevage des poulets de chair et des pondeuses ;
- **Le Projet de Promotion de l'Entreprenariat Aquacole (PPEA)** a encadré les femmes dans le domaine de l'aquaculture d'où le financement de neuf (09) /15 entreprises aquacoles appartenant aux femmes soit 60%.
- **Le projet TCP FAO** exécuté dans le Département du Mayo Kani, Région de l'Extrême-Nord, a distribué au profit de 39 femmes et de 06 groupes de femmes, soient un total de 219 femmes bénéficiaires, 2 500 poussins reproducteurs d'un jour de souche Goliath ont été distribués au dans la Région de l'Extrême-Nord. De même, 06 incubateurs à énergie solaire et 45 bâtiments d'élevage de volaille traditionnelle ont été mis à la disposition de ces femmes.
- **Le Livestock Fisheries Development Project (LIFIDEP)** a procédé à la distribution de 170 000 poussins d'un jour en sept lots à 470 producteurs (dont 245 de femmes) membres de 33 coopératives dans les sept départements du Nord-Ouest;
- Le ProCISA a formé environ 26 006 producteurs de poulet villageois (dont 11900 soit 45,76% de femmes et 36,42% de jeunes) et 588 fermes modèles se sont installées dans les trois régions à travers des facilitateurs formés (100 fermes modèles dans l'Adamaoua, 400 dans l'Ouest et 88 au Nord-Ouest) ; 3 088 éleveurs/veuves sensibilisés sur l'amélioration génétique des poulets villageois et formés sur la phytothérapie et formulation d'aliments par la GIZ…
- Le Projet de Développement des Chaines de Valeurs de l'Elevage et de la Pisciculture a assuré la formation de 93 représentants des établissements pilotes (entreprises/PME) de transformation (bovine et porcine) dont 26 femmes à la mise en place effective des Bonnes Pratiques d'Hygiène et d'un Système HACCP ;
- Dans la production apicole, cinquante-cinq (55) femmes ont été formées en technique de transformation des produits de la ruche dans la région de l'Adamaoua.

11. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer l'accès des femmes et des filles à la protection sociale ?

L'adoption de la Politique Nationale de Protection Sociale comme pilier central et stratégie clé dans la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité afin de renforcer la résilience des individus et des ménages face aux chocs et risques divers ; il s'agit d'un outil d'équité qui renforce les mesures et mécanismes de solidarité sociale, promouvant ainsi que la cohésion nationale ; instrument important pour appuyer les efforts à atteindre les ODD 2030 ; droit garanti par la plupart des conventions internationales et régionales relatives aux droits humains. Le principal défit est de trouver des ressources pour l'implémenter.

Toutefois, en vue d'améliorer la qualité des interventions en matière de réinsertion socioprofessionnelle des personnes socialement vulnérables plusieurs interventions sont menées en matière d'encadrement et d'accompagnement des femmes et filles handicapées, des femmes âgées, des jeunes femmes inadaptées sociales dans divers domaines :

- La facilitation de l'accès des populations autochtones aux services sociaux de base et à la vie publique : Les activités majeures réalisées au cours de ces dernières années dans le cadre de l'inclusion sociale des populations autochtones ont facilité l'accès aux services sociaux de base à 9845 personnes (5033 femmes et 4812 hommes) issues des communautés autochtones ainsi que l'octroi des aides et secours à 12500 personnes indigentes et nécessiteuses
- L'assistance publique aux personnes âgées : Les activités réalisées dans cette action ont permis à 9965 bénéficiaires (6192 femmes et 3773 hommes).
- Le soutien en faveur des victimes des crises sécuritaires, des sinistres et autres évènements conjoncturels pouvant limiter le plein épanouissement de la femme ou de la jeune fille : les activités menées dans ce cadre ont permis la réinsertion sociale et économique de 153 595 victimes des situations d'urgence.
- La réinsertion socio-économique et soutien à l'entreprenariat :18 333 personnes handicapées (8460 filles/femmes et 9873 garçons/hommes) ont bénéficié des mesures d'inclusion sociale et/ou de réinsertion économique, soit :
    - 823 personnes handicapées (283 filles/femmes et 540 garçons/hommes) bénéficiaires d'une prise en charge holistique en institution ;
    - 4590 nouvelles personnes handicapées (1761 filles/femmes et 2829 garçons/ d'hommes) bénéficiaires de Cartes Nationales d'Invalidité (CNIv) ;
    - 11551 enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés (5736 filles et 5815 garçons) bénéficiaires de placements scolaires, d'appui à l'éducation spéciale et/ou de frais de participation aux examens officiels ;
    - 76 apprenants handicapés bénéficiaires d'un suivi au CNRPH (50 filles et 26 garçons) ;
    - 1293 personnes handicapées promoteurs d'entreprises bénéficiaires de l'accompagnement du MINAS (630 femmes et 663 hommes) ;
    - 284 activités de sensibilisation organisées qui ont touchées 112 769 femmes et 162 518 hommes.
    - Amélioration du taux de représentativité des femmes aux postes de responsabilité chez les populations autochtones tels la formation de 100 Bagyélis dont 04 chefs de groupements et 04 Chefs de village à la vie publique.

12. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer les résultats en matière de santé des femmes et des filles ?

- **L'opérationnalisation de la Couverture Santé Universelle (CSU)** afin de rendre les services de santé accessibles aux populations sans encourir de difficultés financières en particulier chez les enfants et les femmes. : A date, 4 146 267 pré

enrôlement soit 3 359 186 effectifs.

- **Dépistage et prise en charge du VIH et des maladies sexuellement transmissibles**

La prévalence du VIH est presque deux fois plus élevée chez la femme 5,6% que chez l'hommes 2,9%, les écarts selon le milieu de résidence sont importants chez la femme vivant en milieu urbain 6,4% que celle vivant en milieu rural

Le nombre de femmes enceintes déjà connues VIH+ avant la grossesse connait une augmentation depuis 2014, passant de 23.7% à 49.6% en 2019. En 2019, ce taux varie au niveau régional de 31.9% à l'Extrême-Nord à 70.2% au Nord-Ouest. Selon le CNLS, cette augmentation entre dans la dynamique de l'atteinte d'un des objectifs de la PTME qui est de garder les mères VIH vivantes, en plus de réduire la TME à moins de 5%[3].

Le dépistage du VIH chez la femme enceinte est offert en CPN et en Stratégie Avancée (SA). En 2019, 610 171 femmes enceintes (FEC) ont été testées parmi lesquelles 10 158 nouvellement testées et 10 010 qui connaissaient déjà leur statut soit un total de 20 168 FEC identifiées VIH+, pour un taux de séropositivité de 3.3%. L'Extrême-Nord présentait le taux de séropositivité le plus bas soit 1.2% contrairement au Sud-Ouest qui avait le taux le plus élevé soit 6.0%[4]. Le PSN VIH 2018-2022 prévoyait une réduction du taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant inférieur à 2% d'ici 2022. Pour atteindre ce niveau, il était impératif que les FEC VIH+ soient sous traitement antirétroviral. Parmi les 20 168 FEC VIH+ identifiées en 2019, 17 046 ont reçu un protocole antirétroviral pour réduire la TME, soit une couverture de 84.5% correspondant à un gap de 3 122 FEC n'ayant pas reçu d'ARV. Ceci pourrait s'expliquer par les multiples tensions de stock et par la crise sécuritaire dans le NOSO et l'Extrême-Nord. La poursuite de l'extension des services PTME/Option B+ dans les FOSA, la délégation des taches, la décentralisation intra hospitalière de la dispensation des ARV chez les FEC VIH+ suivant le « One stop shop model » et la dispensation communautaire pourraient améliorer ce résultat.

Il est à noter également la révision de nombreux documents normatifs dans le domaine de la Santé de Reproduction :

- Le Plan Stratégique Nationale (PSN) de la Santé de Reproduction Maternelle, Néonatale, Infantile, Adolescents et Nutrition (SRMNIA-Nut) 2024-2030 ;
- le Plan Opérationnel Planification familiale (PF) ;
- le Plan Opérationnel de la Santé de Reproduction des Adolescents et Jeunes (PO SRAJ) ;
- la création des Unités de Santé de Reproduction des Adolescents dans les formations ; sanitaire de la 1ère à la 5éme catégorie.

- Prise en charge du Paludisme avec la distribution des moustiquaires imprégnées à large durée d'action
- La prise en charge de la tuberculose chez les femmes enceintes.
- La malnutrition

Elle est souvent due à une discrimination fonde sur le sexe dans le domaine de la distribution alimentaire. Elle peut avoir des incidences grave sur la santé des femmes et des filles c'est le cas de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes pourraient augmenter dans les années à venir notamment dans les régions de l'Extrême Nord, du Nord et de l'Adamaoua.

3 Rapport du progrès PTME N°13, Année 2019, page 33.
4 Rapport du progrès PTME N°13, Année 2019, page 33.

La création d'un programme multisectoriel de lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto juvénile

- Mise en œuvre de l'Education Complete à la Sexualité

La pandémie du VIH/Sida a constitué la porte d'entrée de l'éducation à la sexualité au Cameroun. Dès lors, les programmes d'éducation à la vie familiale et certains thèmes de l'éducation complète à la sexualité ont été intégrés de manière transversale dans des matières telles que la géographie, les sciences, les langues, l'éducation civique et morale, l'économie sociale et familiale, l'éducation physique et sportive et l'éthique morale et professionnelle. Il convient de noter que la dénomination peut différer d'une période ou d'un contexte à un autre. Au Cameroun, on retrouve les terminologies telles que : Éducation à la Vie et l'Amour (EVA), Éducation Sexuelle Intégré (ESI) ou encore Éducation Complète à la Sexualité (ECS).

A partir de 2018, les acteurs Nationaux ont harmonisé leur démarche d'éducation dans le cadre de l'élaboration d'un guide National d'Education Complète à la Sexualité sous la houlette du MINSANTE. Ce consensus a ouvert la voie à l'élaboration des guides sectoriels contextualisés utilisés par l'ensemble des structures/institutions et personnes impliquées dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation de l'offre des services pour l'ECS aux adolescent(e)s et jeunes dans les lieux où ils sont pris en charge (milieux scolaire, universitaire, extrascolaire, communautaire et sanitaire). Les processus d'accompagnement de ces guides intègrent également l'éducation par les pairs et l'échange d'expérience entre les jeunes pour en faire des acteurs de leur propre changement. On a notamment :

- Le Guide National d'Education Sexuelle Intégrée ;
- le Guide d'Education complète à la Sexualité en milieu extrascolaire 2019 ;
- le Référentiel d'Education Complete à la sexualité.

Ces documents sont des référentiels sur l'Education Complète à la Sexualité dont le but est de s'assurer que les jeunes ont les connaissances, les compétences et les valeurs qui leur permettent de prendre des décisions éclairées et de faire des choix responsables en ce qui concerne leur santé et leur sexualité. De manière générale, l'ECS vise à faciliter l'acquisition par les adolescent(e)s et les jeunes des informations précises sur la sexualité, la santé sexuelle et reproductive et les droits y relatifs. Plus spécifiquement, elle permet d'appréhender la sexualité de façon holistique contrairement à ce qui est fait dans les autres programmes d'éducation sexuelle implémentés jusqu'ici. En reconnaissant que la sexualité est un droit et que l'information à elle seule ne suffit plus, l'ECS permettra à l'adolescent(e) et au jeune d'acquérir des compétences essentielles et développer des attitudes et des valeurs positives afin de vivre une sexualité épanouie et harmonieuse. Ses principales composantes sont : Relations interpersonnelles - Comportements - Sexualité et cycle de la vie - Valeurs - Genre - Droits sexuels et citoyenneté sexuelle - Santé sexuelle et reproductive. Ces composantes peuvent être contextualisées en fonction des cibles et des intervenants.

13. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer les résultats de l'éducation et les compétences des femmes et des filles, notamment dans les secteurs où elles sont sous-représentées ?

Conscient de ce qu'un système éducatif égalitaire permet d'atténuer les disparités sociales et de gommer en partie les différences sociales entre les hommes et les femmes, le gouvernement a entrepris de nombreuses actions dans le but d'« Assurer une éducation

de base de qualité à tous les enfants en âges scolaire, aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés et aux adultes analphabètes ».

➢ Education de Base

Le gouvernement à travers la stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) s'est donné pour objectif de « promouvoir un système éducatif à l'issue duquel tout jeune diplômé est sociologiquement intégré, bilingue, compétent dans un domaine capital pour le développement du pays et, conscient de ce qu'il doit faire pour y contribuer ».

Ainsi, pour améliorer les résultats de l'éducation et des compétences des femmes et des filles, les mesures prises par le Gouvernement au cours des cinq dernières années (de 2020 à 2024) sont les suivantes :

- L'implémentation progressive des curricula de la maternelle et du primaire depuis leur mise en œuvre en septembre 2018 jusqu'à présent, à travers les formations des acteurs de la chaine de supervision pédagogique, des enseignants et des nouvelles recrues de chaque année avec l'appui des partenaires ;

- la mise sur pied de deux actions fortes pour faire face à la fermeture des établissements scolaires et assurer le processus enseignement/apprentissage, suite à la survenue de la pandémie du COVID-19:

  - La production et la diffusion des leçons à la radio et à la télévision

  - L'organisation de dix ateliers régionaux de formation des enseignants à l'exploitation et à la production des leçons à diffuser en mode audio/visuel en juin 2020 ;

- L'élaboration des guides d'enseignement des nouvelles disciplines introduites dans les nouveaux curricula (Les langues et cultures Nationales et le Développement Personnel) ; puis formations des enseignants et des acteurs de la chaine de supervision pédagogique à l'utilisation de ces guides qui sont des documents techniques d'orientation dans l'application des démarches didactiques et méthodologiques prescrites dans lesdits curricula en 2021 et en 2024;

- La production des documents de stratégies d'amélioration des performances des élèves dans les disciplines fondamentales que sont les mathématiques et la lecture car elles constituent le facteur déterminant des apprentissages à réaliser dans l'ensemble desdits curricula ; puis formations des enseignants à l'utilisation de ces stratégies, en 2020 et en 2023.

- Le soutien à la scolarisation de la jeune fille à travers des aides multiformes dans le cadre de l'accès du maintien et de l'achèvement

- L'attribution des bourses d'excellence scolaire aux jeunes filles des écoles primaires publiques en 2021, 700 bourses d'excellences distribuées aux meilleurs élèves filles au CEP et au FSLC et en 2022, 2682 bourses distribuées.

En ce qui concerne l'alphabétisation, les actions menées dans ce domaine sont les suivantes :

- La révision de la politique nationale de l'alphabétisation ;

- Le développement de l'alphabétisation sur toute l'étendue du territoire à travers la création des Centres d'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF) et les Centres d'Education de Base

Non Formelle (CEBNF) :

- DECISION N° 185/J1/23/MINEDUB/SG/DAEBNFPLN du 29 AVRIL 2021 portant création et ouverture des centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) ;
- DECISION N° 0596/A/501/D/MINEDUB/SG/DAEBNFPLN/SDEBNF/SEBNF du 21Octobre 2022 portant création et ouverture des centres d'Alphabétisation Fonctionnels (CAF) ;
- ARRETE N° 062/A/501/A/ MINEDUB/SG/DAEBNFPLN du 18 Juin 2021 portant création et ouverture des centres d'Education de Base Non Formelle (CEBNF) Publics;
- ARRETE N° 25/B1/1464/MINEDUB/SG/DAEBNFPLN/SAFPLN du 28 Avril 2023 portant création et ouverture des centres d'Alphabétisation Fonctionnels (CAF) publics en milieu carcéral ;

Le taux d'alphabétisation évolue progressivement avec 66,68% en 2021 à 67,5% en 2022.

En ce qui concerne l'éducation inclusive, les principales actions sur le terrain sont les suivantes :

- la mobilisation sociale en vue d'une scolarisation plus accrue de toutes les couches de la population et particulièrement de la jeune fille ;
- La transformation en 2024, de 360 écoles maternelles et de 360 écoles primaires ordinaires en écoles inclusives sur toute l'étendue du territoire national ;
- Le renforcement des capacités des enseignants de plusieurs écoles multilingues à la gestion des classes inclusives ;
- L'allocation des crédits à 68 communes abritant les écoles primaires inclusives pour achat et distribution gratuite des matériels didactiques, des kits de jeux et d'appareillages aux apprenants nécessiteux ;
- L'évaluation des objectifs des 69 écoles primaires publiques inclusives en 2023 ;
- La mobilisation communautaire à travers les campagnes de sensibilisation et de conscientisation des populations pour l'envoi de tous les enfants en âge scolaire à l'école avec pour relais au niveau local : les autorités administratives, communales, traditionnelles, religieuses et les leaders d'associations ;
- L'élaboration d'un document de la Politique Nationale de l'Education Inclusive.

➢ 11L'enseignement secondaire

La circulaire n°13/23/C/MINESEC/SG/DPPC/DAJ/DOVAS du 10 novembre 2023 relative au renforcement de la lutte contre les violences liées au genre en milieu scolaire, favorise la mise en place des mécanismes fonctionnels et adaptés de prévention des violences de genre en milieu scolaire ; la préservation d'un environnement scolaire favorable et prévoie des sanctions applicables en cas de violences liées au genre en milieu scolaire (VGMS)

La circulaire n°02/C/MINESEC/CAB du 22 avril 2022 portant modalités de gestion des cas de grossesses des élèves dans les établissements scolaires publics et privés d'enseignement secondaire, dispose que l'élève enceinte est autorisée à poursuivre les études jusqu'à

la 26ème semaine de grossesse, et de reprendre les cours après l'accouchement. Ces dispositions sont appliquées à l'auteur de la grossesse s'il est établi que c'est un élève. Des mesures disciplinaires en vigueur sont prises s'il s'agit d'un enseignant ou d'un autre personnel.

Ces circulaires contribuent à maintenir la jeune fille à l'école et à réduire les Pratiques culturelles néfastes (mariages d'enfants, grossesses précoces et indésirées, repassage des seins, mutilations génitales féminines (MGF), etc.

En 2022, le MINESEC a mené une campagne baptisée CLEAN SCHOOL FOR CLEAN GIRLS, axée sur la promotion de la gestion de l'hygiène menstruelle. Cette campagne a contribué à la promotion de la gestion de l'hygiène menstruelle, la formation de la jeune fille à la confection d'accessoires d'hygiène lavable (serviettes hygiéniques, culottes menstruelles, masques), la distribution d'accessoires d'hygiène lavables à 9 établissements scolaires de Yaoundé 2 et l'organisation d'une campagne médiatique avec montage du spot publicitaire sur l'hygiène menstruelle. Cette campagne continue.

- l'élaboration des curricula en fonction des informations contenues dans la loi d'orientation et du Socle de compétences
- La sensibilisation des filles a l'orientation dans les filières techniques et scientifiques, les débouchées dans l'optique de susciter les vocations
- Le renforcement des capacités des filles à la gestion d'hygiène menstruelle, a la prévention du VIH Sida, des grossesses précoces et l'anémie
- Mise sur pied du projet Bridge the Gap Change the narrative dont l'un des objectifs est d'améliorer les performances scolaires des élèves, notamment des jeunes filles dans les régions du septentrion
- L'institution des visites médicales systématique des jeunes filles en début de chaque d'année scolaire

➢ L'Enseignement Supérieur

Programmes de bourses

Les jeunes filles et étudiantes sont motivées de plus en plus au travers des bourses à s'intéresser aux filières scientifiques et technologiques. De plus, un programme d'appui aux étudiantes est mis sur pied et les primes sont accordées aux meilleures étudiantes desdites filières. 2 720 jeunes filles en ont bénéficié pour la période de référence ainsi que 115 bourses d'excellence.

Concours MINESUP et recrutements

Au niveau des concours nationaux, le genre féminin est prise en compte, l'aspect genre fait d'ailleurs parti des critères d'évaluations. Pour ce qui est du recrutement, il est équitablement ouvert aux deux sexes et le quota horaire des cours se fait sans distinction de sexe.

➢ La formation professionnelle

La Loi N 2018/010 du 11 Juillet 2018 régissant la formation professionnelle encourage l'égalité entre les sexes de même que l'élimination des inégalités dont sont victimes les personnes handicapées dans la formation professionnelle.

L'accès équitable à la formation professionnelle constitue l'un des axes de la Stratégie

du Secteur de l'Education et de la Formation. A cet effet, un certain nombre de mesures sont prises pour promouvoir cette politique au rang desquelles la détermination des quotas pour les femmes lors des recrutements des apprenant-e-s, l'octroi des bourses totales ou partielles aux filles, la flexibilité des horaires de formation pour les apprenantes ayant des responsabilités familiales, l'organisation des formations modulaires qualifiantes de courte durée, l'organisation des formations itinérantes au profit des femmes ayant des difficultés de déplacement.

De 2018 à 2023, le taux d'accès des femmes à la formation professionnelle s'est nettement amélioré, dépassant celui des hommes dans cinq régions sur dix. A titre d'illustration, pour l'année de formation 2022-2023 sur les 63 091 apprenants formes, on avait 30 753 hommes et 32 338 femmes.

En termes de défis, il est notamment question d'éliminer les préjugés sexistes entourant certains métiers, par la promotion de l'accès des femmes aux métiers dits « masculins » et l'accès des hommes aux métiers dits « féminins ». Par ailleurs, la collecte des données doit être élargie à la formation continue, pour capter les informations relatives à l'égalité professionnelle au sein des entreprises.

Dans l'optique d'améliorer la compétitivité des femmes sur le marché de l'emploi et leurs capacités entrepreneuriales, plusieurs actions sont menées par le Gouvernement dont les principales sont :

- le renforcement de la couverture nationale en structures d'encadrement de la femme, notamment la construction des Centres de Promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), qui offrent aux filles et femmes des compétences s en matière d'entreprenariat de montage et de gestion de projets. Il s'agit d'espaces d'incubation dans les domaines de spécialisation entre autres : l'industrie de l'habillement (TIH), l'esthétique et la coiffure (EC), l'hôtellerie-restauration (HR), les TIC avec pour tronc commun la mise en place et la gestion des activités génératrices de revenu. L'objectif visé à travers les formations offertes est de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes filles et femmes. A date, on dénombre 122 CPFF fonctionnels sur l'ensemble du territoire national et plus de 200 000 femmes et filles ont été formées dans ces centres ;

- l'appui à l'insertion socioéconomique de 2707 femmes et filles formées dans les CPFF .

- le renforcement des capacités et l'appui à l'installation de 240 femmes et jeunes filles en agriculture, élevage, alphabétisation fonctionnelle et artisanat dans les localités de Mogodé, Amchidé, Batibo, Belo, Nguti et Idenau, dans le cadre du Projet Central Emergency Response Fund (CERF) ;

- la formation et l'appui à l'installation de 3 618 jeunes filles déplacées internes, réfugiées et populations hôtes dans les domaines de la couture, des TIC, de l'agropastoral et du petit commerce,;

14. Quelles mesures ont été prises par votre pays pour garantir que la reprise économique au lendemain de la pandémie de COVID-19 tienne compte des disparités entre les sexes sur leplan de la pauvreté, de l'emploi, de la protection sociale, de l'éducation et/ou de la santé, que la pandémie a exacerbées ?

Comme la plupart des pays du monde, la COVID-19 a eu des effets préjudiciables pour l'économie camerounaise. Afin de renforcer la résilience de l'économie camerounaise et assurer

une relance adéquate de la croissance économique durable et équitable pour l'ensemble des Camerounais, certaines mesures de politiques socio-économiques sont recommandées à l'instar de :

- L'opérationnalisation des axes fondamentaux de la Stratégie nationale de développement sur la transformation structurelle de l'économie camerounaise. De ce fait il s'agit de permettre aux entreprises nationales d'être plus compétitives tout en améliorant l'attractivité de la destination Cameroun ;
- La mise en œuvre d'une politique d'import substitution afin d'être moins dépendant des effets néfastes de la mondialisation de l'économie ;
- la mise en œuvre de la politique de diversification de certaines filières porteuses au niveau régional (banane, plantain, riz, igname, manioc) et international (café, cacao, hévéa, huile de palme, coton, fruits tropicaux, oléagineux.

3.3. ÉRADICATION DE LA VIOLENCE, DE LA STIGMATISATION ET DES STÉRÉOTYPES

15. Au cours des cinq dernières années, quelles formes de violence fondée sur le genre ont fait l'objet de mesures prioritaires dans votre pays ? Dans quels contextes spécifiques ?

Au cours des cinq dernières années, notre pays a connu plusieurs types de violences au rang desquelles les violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, sociales. Celles qui ont fait l'objet des mesures prioritaire du Cameroun sont :

- Les violences sexuelles et viol sur mineurs ;
- Les féminicides
- les féminicides ;
- Les mariages d'enfants ;
- les mutilations génitales féminines,
- l'accaparement des biens successoraux des veuves ;
- les enlèvements des femmes et des enfants avec demandes de rançon,
- l'enrôlement des femmes et des enfants dans les groupes armés ;
- l'accès à la terre et aux autres ressources économiques ;
- Les violences domestiques et conjugales ;
- les violences en ligne, (cyberharcèlement et chantages).

Ces violences ont été perpétrées en contexte de développement sur le territoires national et amplifiées en contexte de crise (La COVID-19 ; les attaques terroristes de Boko Haram dans la Région de l'Extrême-Nord, la crise socio-politique dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, les répercussions des de la crise centrafricaine crise humanitaire dans la Région de l'Est et de l'Adamaoua) et la montée de la cybercriminalité.

16. Au cours des cinq dernières années, à quelles mesures de lutte contre la violence fondée sur le genre votre pays a-t-il donné la priorité?

Les mesures prises pour lutter contre les violences basées sur les genre découlent de la volonté politique du Gouvernement à travers l'élaboration des documents stratégiques que sont :

- la Stratégie nationale de lutte contre les VBG et son plan d'action ;
- le plan d'action national pour l'élimination des mutilations génitales féminines et le cahier de charge des comités locaux y afférent ;
- le plan d'action national pour mettre fin aux mariages d'enfants ;
- le 2ème plan d'action du Cameroun pour la mise en œuvre des résolutions 1325 et connexes du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En outre la Commission des Droits du Cameroun s'est engagé à sensibiliser diverses cibles et groupes sociaux professionnels y compris les acteurs de la chaine judiciaire et les organisation de la société civile sur différentes thématiques.

Un accent est mis sur la formation des leaders communautaires, traditionnels et religieux afin qu'ils soient des agents de changement dans leurs communautés pour mieux faire véhiculer le message. Ces formations sont généralement intensifiées dans le cadre de la campagne « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles », du 25 novembre au 10 décembre de chaque année mais également à travers la mise en œuvre du projet SWEDD.

Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les leaders traditionnels et religieux pour mettre fin aux violences basées sur le genre. A titre d'exemple ces autorités et leaders ont signé des accords de partenariats pour lutter contre les VBG à titre d'illustratif, nous pouvons citer le CIDIMUC, le CEPCA, CENC etc…

Le Gouvernement travaille également en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers et les acteurs de la société civile pour mettre en place des mécanismes de prise en charge holistique des victimes/survivantes de toutes formes de VBG ;

- La mise en place Gender et Child desk 20 (police) et 8 gendarmerie, soit 2_ au total dans des unités de gendarmerie et commissariats de police. Le gender desk est une porte d'entrée des survivantes de VBG qui sollicitent une prise en charge légale et sont des lieux sûrs où elles peuvent être reçues suivant les standards internationaux incluant la confidentialité et l'écoute active.
- En outre, la mise en place des cliniques juridiques communautaires avec le partenariat de CARE Cameroon a également eu lieu dans les 10 régions du Cameroun
- Au cours des cinq dernières années, près de 2 500 gendarmes et policiers ont été formés sur la prise en charge des VBG et le référencement, plusieurs dizaines de milliers sensibilisés sur ces thématiques.

- le lancement du processus d'élaboration de la cartographie des VBG et l'élaboration d'une cartographie des espaces sûrs ;

- la mise en place de la ligne 116 pour l'assistance aux enfants, (numero vert 1523 pour les abus relatifs aux droits de l'homme CDHC; le renforcement des capacités de 100 intervenants des espaces sûrs ;

- le renforcement des capacités des magistrats, avocats et présidents des tribunaux sur les VG et la CEDEF dans les 10 régions de 2021-2024, soit un total 500 personnes formées ;

- l'appui technique et financier aux comités de lutte contre les MGF;

- la mise en place des comités locaux et départementaux de gestion des plaintes soit 49

comités locaux, 10 comités départementaux pour les régions de l'extrême-nord et nord et 06 pour celle de l'Est ;

- l'organisation de plusieurs activités communicationnelles lors des campagnes 16 jours d'activismes contre les violences faites aux femmes et aux filles ; environ 20.000.000 personnes touchées ;

- 38 510 survivantes ont bénéficié d'une prise en charge holistique ;

- 13 546 enfants ont bénéficié d'une prise en charge holistique dans les centres sociaux du MINAS ;

- le renforcement des capacités de 2500 éléments de forces de défense et de sécurité sur les VBG ;

- le renforcement des capacités des travailleurs sociaux et personnels de santé sur la prise en charge holistiques des VBG ;

- la formation de plus de 1000 pairs éducateurs ;

- le renforcement des interventions relatives à la protection spéciale de l'enfance avec, d'une part, la prise en charge des enfants dans les zones d'urgence et des enfants déplacés internes du fait de la crise sécuritaire.

Le Gouvernement a également continué la multiplication des points d'entrée aux services en mettant à jour la cartographie des espaces sûrs pour les femmes et les filles, sur tout le territoire. Appuyé par la Banque Mondiale et avec l'appui Technique de UNFPA, le MINPROFF a lancé le processus d'élaboration de la cartographie des services VBG qui permet de mettre à jour l'état des lieux des services de prise en charge et les défis géographiques et sectoriels.

Dans le cadre de la budgétisation sensible au genre, le Ministère de la justice, depuis l'année 2021, propose régulièrement des activités relatives à la promotion et à la protection des droits des femmes dans le Sous-secteur justice et particulièrement celles liées à la lutte contre les VBG (Prévention et répression).

Le Cameroun produit chaque année un chapitre dédié aux droits des femmes y compris la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, ceci dans le cadre de l'élaboration de son Rapport sur l'Etat des Droits de l'Homme au Cameroun. Ce rapport permet de mettre en exergue les actions menées par le gouvernement en matière de promotion et de protection des droits de l'homme, tout en relevant les différents défis.

Également, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet financé par le Fond Central pour les Interventions d'Urgence (CERF), en partenariat avec Onu-Femmes, le Gouvernement a organisé des sessions de formation des acteurs de la chaine de justice sur les violences basées sur le genre en période de crise dans les Régions les plus affectées par les crises sécuritaires à savoir l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Entre 2021 et 2022, un nombre total de 124 Magistrats, Avocats et Médecins ont été formés sur la gestion des procédures relatives aux VBG, en contexte de crise. Ce projet avait pour objectif global de s'assurer que les femmes et les filles victimes ou exposées aux VBG bénéficient d'une prise en charge adéquate.

Durant cette même période et toujours dans la mise en œuvre du même projet, plusieurs sessions de sensibilisation et des cliniques mobiles ont été organisées dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest soit à Bamenda et à Buéa (200 participants) ; ainsi que dans

la Région de l'Extrême-Nord dans les villes de Kolofata, Koza, et Goulfrey avec près de 300 participants hommes, femmes et filles.

L'accès à la justice reste le principal défi à la répression des VBG dans la mesure ou plusieurs victimes n'ont pas toujours les moyens financiers nécessaires pour supporter les frais relatifs à leurs affaires.

Par ailleurs, la formation des acteurs de la chaine de répression des VBG doit se poursuivre en vue de l'amélioration continue de la qualité des décisions de justice en faveur des victimes.

En matière de coordination, d'études et collectes des données en vue de la lutte contre les VBG, l'on peut relever des actions phares.

- le Cameroun a sollicité du Secrétariat du Spotlight l'inscription du pays dans la 2eme phase de l'initiative Spotlight. Cette demande ayant été favorablement accueillie, le Cameroun est éligible pour l'année 2025. Cette initiative s'inscrit en droite ligne de la campagne « Tous Unis » du Secrétaire Général des Nations Unies dont le thème 2023 appelle les différents acteurs à « Investir pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles ».

- la mise en place et redynamisation des plates-formes de lutte contre les violences basées sur le genre dans les 10 régions soit un total de 10 plates-formes mises en place :

  - l'harmonisation en cours des outils de lutte contre les VBG ;
  - le développement en cours d'un nouveau programme conjoint Gouvernement-nations-Unies sur les VBG ;
  - la mise en place des centres d'accueil, espaces sûrs et call center dans certains structures du MINPROFF et OSC, des Gender Desk et child desk dans les commissariats de police et poste de Gendarmerie ; des espaces de cohésion des femmes dans les camps de réfugiés etc…;

- la mise en place progressive des plateformes départementales et locales.
- L'élaboration de la cartographie des services de prise en charge des VBG.

17. Au cours des cinq dernières années, à quelles stratégies de prévention de la violence fondéesur le genre votre pays a-t-il eu recours ?

Dans le cadre de la mise en œuvre des documents stratégiques élaborés, le Cameroun a adopté la stratégie de la communication pour le changement comportemental et social à travers les campagnes de sensibilisation de masse en langues officielles et en langues locales organisées durant les différentes journées commémoratives sur les droits des femmes (16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles, journée internationale de la femme, journée de la femme africaine…) .

l'Etat milite également pour la promotion de l'autonomisation économique de la femme camerounaise comme moyen de prévention des VBG et le soutien au groupe communautaires

des femmes ainsi que la sensibilisation à travers les médias, radios communautaires, les réseaux sociaux etc. en insistant sur :

- La promotion de la masculinité positive, du He for She et des Men Engaged;
- L'école des futurs maris ;
- la formation de plus de 350 militaires au centre de maintien de la paix de Motcheboum, sur la prévention des violences basées sur le genre, y compris les abus et exploitations sexuels en vue de leur pré-déploiement dans le contingent camerounais de la MINUSCA.
- la formation des acteurs judiciaires, des leaders traditionnels et religieux ainsi que des journalistes et web journalistes sur la lutte contre les VBG.

En plus le Gouvernement continue de soutenir les mécanismes de Coordination VBG au niveau national et dans les différentes régions y compris dans le contexte humanitaire. Sous le lead de UNFPA, le domaine de responsabilité VBG compte 65 membres. Dans ce sillage l'UNFPA s'occupe également de la coordination du GBVIMS, qui est le système de gestion d'information de la VBG. Il se charge d'assurer la formation des organisations adhérant au protocole de partage des données et aussi de garantir la compilation et la gestion adaptée de ces données.

18. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour prévenir et combattre la violence fondée sur le genre commise au moyen de technologies (harcèlement sexuel en ligne, traque en ligne, partage non consensuel d'images intimes)?

Pour prévenir ces types de violences, le Gouvernement du Cameroun a pris des mesures suivantes :

- L'adoption de la loi n02023/009 du 25 juillet 2023 portant charte de protection des enfants en ligne afin de rendre le cyber espace plus sécurisé pour les enfants ;
- Les campagnes de sensibilisation faites régulièrement à l'aide des messages d'alerte sur les comportements à éviter en ligne ;
- L'audit sécuritaire organisé principalement dans les régions affectées par les crises humanitaires chaque année, permet d'identifier et d'évaluer les risques de VBG au sein des communautés et de proposer des mesures de mitigation ou d'atténuation, dans l'optique de renforcer la protection des femmes et des filles.

19. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour financer les organisations de femmes œuvrant à prévenir et à combattre les violences fondées sur le genre?

Il existe de nombreux types de financement pour accompagner ces structures :

- Les financements octroyés par le Gouvernement accordées aux OSC sous forme de subventions ;
- Les financements obtenus par la collaboration avec les Partenaires techniques et financiers qui donnent 3 types d'appui à savoir un appui ponctuel et partenariat de mise en œuvre , appui à la recherche de finance (ONU-Femmes, UNFPA, AFD, GIZ) ;
- Les financements issus des CTD ;
- Les financements issus des partenaires privés.

20. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour lutter contre la représentation négative des femmes et des filles, la discrimination et/ou les préjugés sexistes dans les médias, y compris les médias sociaux ?

Au Cameroun, le secteur de la Communication est transversal avec une forte implication dans l'information et la sensibilisation. Les mesures phares sont :

- la diffusion des émissions télévisées et radiophoniques ;
- des sanctions liées par le CNC ;
- l'organisation des débats ;
- l'élaboration et diffusion des Déclarations et Communiqués de presses issus de la CDHC sur lesdites questions.

En outre, Il existe toute une cellule de communication dans la sensibilisation et la dénonciation de plusieurs maux que subissent les femmes et les filles dans la société camerounaise.

21. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures prises par votre pays étaient spécifiquement conçues pour lutter contre la violence à l'égard des groupes marginalisés de femmes et de filles ?

De façon spécifique, le Gouvernement camerounais a pris des mesures en vue du renforcement du cadre juridique et institutionnel de protection et de promotion des personnes handicapées à travers la ratification en décembre 2021 de la Convention sur les Personnes Handicapées et du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Personnes handicapées.

- L'élaboration d'une politique nationale de protection sociale…

En outre avec l'appui de la communauté humanitaire l'État mène des actions spécifiques de lutte contre les VBG, en faveur des femmes et des filles refugiés, déplacées internes et retournées et communautés hôtes a pris des mesures pour lutter contre les VBG, les femmes en situation d'handicap ne sont pas en reste.

3.4. PARTICIPATION, RESPONSABILISATION ET INSTITUTIONS FAVORABLES À L'ÉGALITÉ DES SEXES

22. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour promouvoir la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions ?

Afin d'accroitre la participation aux instances de prise de décision, de nombreuses mesures ont été prises au niveau national. Il s'agit notamment : :

- l'actualisation de la Politique Nationale Genre (2023-2030) avec des axes sur la création d'un environnement socio culturel favorable à la femme et à la fille et la mise en place des programmes favorables à l'épanouissement socio-économique de la femme et de la fille ;
- l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'institution des quotas pour améliorer la représentation des femmes aux instances de prise de décision ;
- la mise sur pied des comités genre et des points focaux genre ;

- l'institutionnalisation progressive de la budgétisation sensible au genre avec l'élaboration du Document budgétaire genre sensible annexé à la Loi des Finances depuis l'année 2022 ;
- les actions de plaidoyer auprès du Parlement pour la prise en compte du genre dans tous les domaines ;
- la formation politique des femmes leaders dont les principales thématiques ont porté sur l'inscription sur les listes électorales, la maitrise du cycle électoral, la préparation des dossiers de candidature et des femmes candidates, ;
- l'actualisation du manuel de formation politique des femmes pour améliorer la participation politique des femmes ;
- la promotion du leadership féminin

- **La représentativité des femmes aux postes électifs au niveau local reste faible même si l'on note des efforts.**

Suite aux élections communales de février 2020, sur les 10 626 Conseillers Municipaux que compte le Cameroun, 2 541 sont des femmes, soit un taux de représentativité de 24%. On relève une amélioration par rapport aux mandatures antérieures. En effet, entre 2007 et 2012, le pourcentage de Conseillers Municipaux femmes était de 16%.

Prévues par la Constitution camerounaise, les Régions ont été opérationnalisées suite aux élections du 06 décembre 2020. Ainsi 206 femmes ont été élues conseillères régionales contre 694 hommes, soit un taux de 22,88%. Aucune femme n'est Présidente de Conseil Régional, sur les 10 postes. Pour les bureaux des conseils régionaux on compte 12 femmes contre 60 hommes, soit un taux de 20%.

L'élaboration régulière du Palmarès genre des administrations publiques et parapubliques permet d'améliorer l'accès des femmes aux postes nominatifs.

Représentation de la femme dans le commandement territorial

A date, le Cameroun compte depuis 2020, 30 Sous –Préfets femmes sur 360 (soit 8,33%), 56 Adjointes au Sous-Préfet sur 360 soit 21,21% et 22 Adjointes au Préfet sur 138 soit 15,94%, 01 femme préfet sur 58 soit 1,72%, toute chose qui n'était pas envisageable il y a de cela 20 ans, les mêmes efforts sont appelés à se poursuivre dans le sens d'une meilleure représentation de celles-ci dans le commandement territorial. Toutefois il n'ya aucune femme nommée au poste de Gouverneur au Cameroun.

Représentation de la femme au sein du commandement traditionnel

Au Cameroun comme en Afrique, la succession au sein des chefferies traditionnelles est patrilinéaire. Ici comme là-bas, c'est un homme qui est généralement choisi pour succéder au défunt chef. Les filles, descendantes du De Cujus, n'accèdent pas au « trône », non pas du fait de leurs inaptitudes ou incapacités, mais en raison des us et coutumes encore profondément ancrés. La place relativement insignifiante, occupée donc par celles-ci dans les statistiques produites, s'explique par ce registre culturel : une seule femme chef de 1er degré sur 80, une seule femme chef de 2^{ème}degré sur 878. Au niveau des chefferies du 3^{ème}degré, le tableau est cependant moins sombre, car l'on dénombre à date 47 femmes exerçant ces fonctions qu'une certaine opinion pense à priori réservée à la gente masculine.

A travers le plaidoyer de l'Association des Femmes et Filles de l'Adamaoua (AFFADA), les lamibés ont accepté 256 femmes notables. Ce plaidoyer avait pour objectif la prise en compte des femmes au sein des chefferies dans le décret N°77/245 du 15 juillet 1977 portant organisation des chefferies traditionnelles.

Prise en compte du genre dans le processus de planification et de budgétisation au niveau local

30 communes pilotes sont accompagnées dans le processus de budgétisation sensible au genre pour améliorer l'inclusion et la participation des femmes

En matière de planification, le guide méthodologique d'élaboration et d'actualisation des Plans communaux de développement intègre l'approche genre.

Le défi reste financier pour l'accompagnement des 374 Commune, Communautés Urbaines et Régions.

Dans la même dynamique de prise en compte du genre dans les actions de développement local, le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) a signé une convention de partenariat avec ONUFEMMES et met en œuvre une sous-stratégie genre depuis 2022. Les objectifs stratégiques de cette stratégie sont : l'amélioration du niveau de prise en compte institutionnelle du genre dans cet organisme ; le renforcement des capacités des personnels en matière de genre et la parité homme/femme ; l'accompagnement pour la prise en compte du genre dans les activités des CTD, à travers le financement des projets genre sensibles. Le FEICOM a par ailleurs intégré le genre dans ses documents de gouvernance notamment le Plan Stratégique de Performance; la Charte Ethique ; la Charte du Vivre-Ensemble ; la Politique environnementale ; les stratégies de Communication, de l'Innovation, des Ressources Humaines. Il a enfin adopteé depuis 2023 une planification et budgétisation sensible au genre, qui permet d'analyser l'impact des budgets sur le genre et d'allouer des ressources subséquentes aux projets qui s'attaquent aux inégalités.

- **Participation citoyenne inclusive**

Le défi de la participation citoyenne est réel. L'un des objectifs stratégiques de la décentralisation est de sensibiliser et de renforcer les capacités de la population locale pour qu'elle participe à l'initiation, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des décisions et des programmes qui la concernent, en tenant compte de ses besoins, de ses priorités, de ses capacités et ressources. A cet effet, le Code Général des CTD pose le principe de la participation des associations et des organisations de la société civile, ainsi que des comités de quartier et de village à la réalisation des objectifs des CTD. L'arrêté N°00000147/A/MINDDEVEL du 19 juillet 2023 fixant les modalités de fonctionnement des comités de quartier ou de village dans le cadre de la participation citoyenne à l'action communale, consacre l'approche genre dans leur composition, mais aussi l'identification et la résolution des problèmes des populations.

23. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour améliorer l'accès des femmes à l'expression et à la participation à la prise de décisions dans les médias, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ?

L'ANTIC dispose des pouvoirs de surveillance, d'investigation, d'injonction, de coercition et de sanction. Il prend des mesures pour favoriser l'accès à l'internet. C'est ainsi que l'ANTIC organise des formations pour les responsables des services informatiques des administrations publiques sur la cybersécurité sur de nombreuses thématiques telles que :

- l'état des lieux de la transformation digitale ;
- la révision de la loi de 2010 sur la cybersécurité ;

- la vulgarisation de la loi sur la protection des enfants en ligne ;
- les scans de sécurité de manière régulière.

En plus, le Gouvernement organise chaque année la Journée Internationale de la jeune fille dans le secteur des TIC. L'objectif visé est de rappeler l'importance des TIC dans le développement économique, réduire le gap qui existe entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'innovation numérique, encourager et accompagner les jeunes filles qui s'intéressent et s'investissent dans ce domaine. A cette occasion, les filles sont sensibilisées et formées à l'utilisation de ces Technologies de l'information.

24. Décrivez le mécanisme national pour l'égalité des sexes (entité gouvernementale exclusivement dédiée à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes) existant dans votre pays, ainsi que les mesures prises par votre pays au cours des cinq dernières années en vue de sa création et/ou de son renforcement.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) le principal organe gouvernemental en charge d l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Il a été crée par Décret N°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, selon les dispositions de ce texte en vigueur, le MINPROFF «est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des mesures gouvernementales relatives à la promotion et au respect des droits de la femme et à la protection de la famille». Ainsi, il est chargé :

- d'étudier et de soumettre au Gouvernement les conditions facilitant l'emploi de la femme dans tous les secteurs d'activités ;
- de veiller à la disparition de toute discrimination à l'égard de la femme et à l'accroissement des garanties d'égalité à l'égard de la femme dans tous les domaines d'activités ;
- d'étudier et de proposer les stratégies et mesures visant à renforcer la promotion et la protection de la famille ;
- d'étudier et de proposer les mesures visant à la promotion et à la protection des droits de l'enfant.

Dans le cadre la problématique genre, deux programmes spécifiques sont conduits à savoir :

- Autonomisation économique des femmes ;
- Promotion du statut social de la femme et du genre.

25. Au cours des cinq dernières années, à quels autres mécanismes et outils votre pays a-t-il eu recours pour garantir l'égalité des sexes à travers l'ensemble des secteurs ? (p. ex., points focaux pour l'égalité des sexes au sein du pouvoir exécutif, législatif ou judiciaire ;mécanismes de coordination interministériels ; audits de genre ou consultations avec des organisations de femmes)

En dehors du MINPROFF, Les autres administrations publiques et parapubliques ont en leur sein des mécanismes de promotion de l'égalité homme-femme à travers des points focaux/ comités genre. En outre des points focaux genre, points focaux budgétisation sensible au genre(BSG) et points focaux genre et statistiques y ont été désignés. Toutefois, pour une meilleure implémentation de la Politique Nationale Genre au sein des administrations, des comités genre remplacent progressivement ces points focaux. Leur principal rôle est de

suivre l'institutionnalisation du genre dans leurs structures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des finances publiques portant sur la Budgétisation Sensible Genre (BSG) des points focaux spécifiques ont également été désignés afin de veiller à la prise en compte du genre dans tout le processus budgétaire, dès la planification.

Nous pouvons aussi noter au niveau de l'Assemblée Nationale la mise en place du Réseau des Femmes Parlementaires.

Un comité de pilotage de la BSG regroupant tous les acteurs a également été mis en place.

La mise en place d'un Comité de pilotage présidée par Mme le Ministre en charge de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes est prévue ainsi que des démembrements qui vont s'étendre dans les 10 régions.

Plateformes de lutte contre les VBG regroupant tous les acteurs (Groupe Violence)

26. S'il existe une institution nationale de défense des droits fondamentaux dans votre pays, quelles mesures concrètes a-t-elle prises pour promouvoir l'égalité des sexes ?

La Commission des Droits de l'Homme du Cameroun crée par la loi 2019/014 du 19 juillet 2019 est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de conciliation et de concertation en matière de promotion et de protection des Droits de l'Homme..

La commission est également un Mécanisme National de Prevention contre la torture au Cameroun en abrégé "MNPT".

L'article 6 de la loi No. 2019/014 du 19 juillet 2019 précise le mandat de protection de la CDHC en ces termes, « ... reçoit toutes les dénonciations relatives aux cas de violation des droits de l'homme et des libertés ; ... diligente toutes les enquêtes et mène toutes les investigations nécessaires sur les cas de violation des droits de l'homme et des libertés et en fait rapport au Président de la République ; .... saisit toutes les autorités des cas de violation des droits de l'homme et des libertés ; ... effectue, en tant que de besoin, des visites dans les établissements pénitentiaires, les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, en présence du Procureur de la République ou de son représentant, etc ». Voici quelques activités principales menées dans ce cadre :

La CDHC mène des activités de promotion des droits des femmes et des filles aux niveaux primaire et secondaire. Au niveau primaire, la CDHC mène des activités de sensibilisation dans les cercles socioprofessionnels, y compris ceux qui incluent des membres du corps judiciaire et des juristes, en charge de l'application de la loi, ainsi que des OSC représentant diverses disciplines. Au niveau secondaire, la CDHC organise des réunions sur les thèmes suivants : l'élaboration de rapports nationaux et de plans d'action sur la violence sexuelle et sexiste (VSS) et d'autres activités en collaboration avec des organismes comme le Ministère de la Justice (MINJUSTICE), le Ministère des Affaires Sociales (MINAS), le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) et d'autres.

Des séminaires sur les droits de l'homme ont été organisés par une série de partenaires différents, y compris des organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi

que des agences bilatérales et de coopération (MINPROFF, MINAS, MINDDEVEL, PNUD/ ONU Femmes, CHRDCA, CNUDHDAC). En outre, des dépliants et des fiches d'information contenant des statistiques sur la situation des droits de l'homme au Cameroun ont été distribués, ainsi qu'une évaluation rapide de la situation.

Les déclarations sont des outils utilisés pour informer toutes les parties prenantes de leurs responsabilités et de leurs obligations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes.

Un certain nombre d'actions importantes ont été menées conformément au mandat de la Commission, qui est de promouvoir une culture des droits de l'homme auprès du public. Les questions de genre font partie des thèmes développés :

- La mise à jour du manuel et des guides pédagogiques pour l'enseignement des droits de l'homme dans les écoles primaires et secondaires au Cameroun et le plaidoyer pour leur utilisation dans la formation des enseignants (l'atelier s'est tenu le 26 janvier 2021 et a réuni vingt-cinq participants dont les inspecteurs pédagogiques du Ministère de l'Education de Base et ceux du Ministère des Enseignements Secondaires, l'UNESCO et le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, ainsi que le personnel de la CDHC) ;

- La création de clubs des droits de l'homme dans les écoles secondaires publiques et les universités. Il s'agit des cadres d'échange et de discussion à travers lesquels la CDHC sensibilise la communauté éducative aux droits de l'homme, et en particulier aux droits des femmes et des filles.

3.5. DES SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES

27. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour instaurer et maintenir la paix, promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable et mettre en œuvre le programme pour les femmes, la paix et la sécurité ?

La promotion de la paix et du vivre ensemble sont des préoccupations permanentes des autorités camerounaises ; pour faire face aux différentes crises qui mettent en mal la cohésion sociale de nombreuses mesures ont été prises afin de garantir la paix, la sécurité et un développement durable et inclusif. On peut citer :

- La tenue du grand dialogue national du 30 septembre au 4 octobre 2019 ;
- La création du Comité National de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (CNDDR)
- La mise en place du Plan Présidentiel de Reconstruction et Développement des régions de Nord-ouest et du Sud-ouest dont l'une des composantes est le renforcement de la cohésion sociale
- La mise en place du Programme Spécial de Reconstruction et de Développement de la région de l'Extrême-Nord
- L'institution du Fond Spécial pour le financement de la reconstruction des zones reconnues économiquement sinistrées des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

Il faut également noter que la Commission Nationale pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme CNPBM créée en 2017 est un acteur majeure dans la construction de la paix et du vivre ensemble.

Dans l'optique d'accélérer l'atteinte des objectifs de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité et de mieux adresser les défis émergents en matière de sécurité, le Cameroun a élaboré, de manière participative, le deuxième plan d'action de mise en œuvre des résolutions 1325 et connexes s'adossant sur les quatre piliers que sont la prévention, la protection, la participation et le relèvement en ajoutant, lors de son actualisation en 2022 un pilier spécifique sur la promotion qui permettra de vulgariser ledit plan et le faire connaitre sur l'étendue du territoire national.

L'évaluation finale du Plan d'Action de première génération a permis de noter une amélioration dans l'appropriation de l'agenda Femmes, Paix et Sécurité au Cameroun.

Toutefois, de nombreuses insuffisances ont rendu difficile la mise en œuvre effective dudit PAN. Il s'agit, entre autres:

- de la faiblesse du mécanisme de coordination ;
- de l'insuffisance des ressources;
- d'une faible appropriation du plan par les parties prenantes.

Voici quelques résultats obtenus dans la mise en œuvre du premier plan d'action de mise en œuvre de la résolution 1325 par pilier :

a) Pilier Participation

Dans le domaine de la participation des femmes dans les actions humanitaires, de paix et sécurité, le Gouvernement camerounais a continuellement pris des mesures visant à promouvoir les femmes aux processus conduisant à l'instauration d'une paix durable et d'une société pacifique. Toutes ces actions ont permis au pays d'enregistrer une nette amélioration du positionnement des femmes, l'on peut citer :

- L'intégration des femmes bien qu'encore faible dans les actions menées par le CNDDR. A date, trois Centres de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration sont fonctionnels et environ 4000 ex-combattants dont 30% des femmes ont été pris en charge dans les centres régionaux de Bamenda, Buea et Mora. Ce chiffre est encore très en deçà des effectifs attendus. Il convient de noter qu'en 2020 une stratégie sur le genre a été élaborée. Ce qui constitue une avancée notable à capitaliser.
- Le lancement du Plan de Réponse Humanitaire (PRH) 2023 pour répondre aux besoins urgents de 2,7 millions de personnes parmi les plus vulnérables dans le pays.
- La prise d'initiatives par plusieurs Organisations de la Société Civile notamment celles dirigées par les femmes pour aider les femmes dans les communautés à prévenir et résoudre les conflits, pour garantir l'accès à la justice aux victimes de violence. Nous pourrons citer ici la mise en œuvre du projet « Femmes, Paix et Sécurité en Afrique Centrale » dans les quatre régions affectées par la crise sécuritaire du Nord-Ouest et du Sud-Ouest par l'Association de lutte contre les violences faites aux femmes (ALVF)
- Au niveau local et national, les femmes participent activement à la sensibilisation sur les conséquences néfastes des conflits, à la promotion d'une culture à la paix et la médiation des conflits communautaires et nationaux. Mais leurs efforts, restent méconnus et non soutenus. La plupart des mécanismes et des processus de paix au Cameroun n'incluent pas les femmes et, de plus, les relèguent au statut de victimes.

b) Pilier Prévention

Au regard de l'ampleur des violences basées sur le genre qui sont décuplées pendant les différentes crises humanitaires et sécuritaires auxquelles le Cameroun fait face, plusieurs actions ont été entreprises. Notamment :

- La mise en place d'un secrétariat technique du Plan d'action national de la Résolution 1325;
- Le renforcement des capacités sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés, le genre, la Résolution 1325 et les résolutions connexes : formation de 740 fonctionnaires de police, 30 gendarmes, 60 magistrats, 60 professionnels de médias, 60 professionnels de santé, 60 travailleurs sociaux dans les zones de conflits que sont l'Extrême-Nord, l'Est, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest.
- L'organisation par la Société Civile camerounaise en 2020, de la première convention des femmes sur la paix.

c) Pilier Protection

- la mise en place des Centres d'accueil des femmes en détresse et call center dans les Centres de Promotion de la Femme et de la Famille,
- La mise en place des Gender Desk dans les Commissariats de police et les brigades de gendarmerie,
- La création des espaces de cohésion de femmes, des Case management et des espaces sûrs dans les camps des réfugiés.
- La création des d'un camp de refugiés à l'Extrême-Nord.
- L'aménagement des sites d'accueil des réfugiés dans l'Adamaoua et à l'Est

d) Pilier Secours et relèvement

- La présence accrue des femmes dans les processus liés à la fourniture de secours et d'aide humanitaire comme la distribution et les comités de gestion des camps, dans les comités de désarmement ainsi que dans les programmes de secours et d'aides humanitaires ;
- la mise en place des programmes de relance économique, ;
- L'élaboration d'une (01) cartographie des structures de prise en charge des violences faites aux femmes (VFF) dans la région de l'Extrême-Nord ;
- la réalisation d'un audit de sécurité ;
- la mise en place de vingt huit (28) Gender desk dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie.
- La reconstitution des documents officiels (CNI, actes de naissances, de mariages….) dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de reconstruction et de développement des régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest ;
- L'enregistrement et la documentation des femmes et filles réfugiées.

Ces résultats, bien que significatifs, restent encore en deçà des attentes des populations, notamment des femmes et filles qui font face aux situations de crise. De nombreux défis restent à relever :

28. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour renforcer le leadership, la représentation et la participation des femmes à la prévention etau règlement de conflits, à la consolidation de la paix, aux actions humanitaires et aux réactions aux crises, au niveau de la prise de

décisions, dans des situations de conflits, y compris les conflits armés et dans des contextes fragiles ou de crises ?

En matière de leadership, de représentation et participation des femmes aux processus de paix , sécurité et à la gestion des conflits armés, une nette amélioration est observées grâce à la volonté politique du Gouvernement..

- la participation des femmes dans la prévention et au règlement des conflits : le quota des femmes prenant part aux missions de rétablissement, de préservation et de maintien de la paix est en constant accroissement. Au niveau interne, 1000 femmes de la gendarmerie sont déployées dans les régions en crise (Extrême – Nord, Nord-Ouest et Sud-Ouest). Au plan international, le nombre de femmes est passée de 07 en 2015 à 49 en 2023 notamment à la MINUSCA, MONUSCO, MINUSMA, UNMISS). Dans le cadre de la Mission Multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la République Centrafricaine (MINUSCA), la gendarmerie enregistre un taux de 20% de femmes dans les rangs des unités déployées, soit un total de 235.

- Le Cameroun a été élu au Fonds de l'initiative ELSIE qui vise à favoriser et à accroitre le déploiement durable et la participation active des femmes en uniforme chargées du maintien de la paix à travers une assistance et des incitations financières;

- Le Ministère de la Défense promeut le leadership féminin à travers l'accès des femmes à divers postes de responsabilités et à tous les grades de l'armée (de la simple recrue au Colonel). Des points focaux genre ont été institués au sein des secrétariats d'état (Gendarmerie et Anciens Combattants) et des Etats-Majors centraux. Ce sont les interlocuteurs privilégiés de la hiérarchie en matière de genre.

- Dans le cadre des activités du CNDDR, les femmes agissent au premier plan dans les communautés eu égard à leurs rôles de mère, d'épouse, de sœur et de fille, elles interviennent dans les communautés pour d'une part amener les ex combattants à déposer les armes et d'autre part à favoriser leur réintégration au sein des dites communautés.

29. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour renforcer la responsabilité judiciaire et non judiciaire concernant les violations du droit international humanitaire et les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles lors des conflits, y compris les crises?

Afin de permettre aux populations d'expression anglaise d'avoir accès à la justice à tous les niveaux, une section Common Law a été créée à la cour suprême suivant la loi n°2017/014 du 12 Juillet 2017 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2006/016 du 29-12-2016 fixant l'organisation de fonctionnement de la Cour Suprême ; il faut également signaler l'ouverture d'une section Common Law à l'ENAM, la ratification de la convention contre la torture et autres traitements cruels inhumains ou dégradants OPCAT

dans le cadre de la mise en œuvre des interventions financées par le Fond Central pour les Interventions d'Urgence (CERF), en partenariat avec ONU-Femmes, le Ministère de la Justice a organisé des sessions de formation des acteurs de la chaine de justice sur les violences basées sur le genre en période de crise dans les Régions les plus affectées par les crises sécuritaires à savoir l'Extrême-Nord, le Nord-+Ouest et le Sud-Ouest. Entre 2021 et 2022, un nombre total de 124 Magistrats, Avocats et Médecins ont été formés sur la gestion des

procédures relatives aux VBG, en contexte de crise. Ce projet avait pour objectif global de s'assurer que les femmes et les filles victimes ou exposés aux VBG bénéficient d'une prise en charge adéquate.

Durant cette même période et toujours avec le même financement, plusieurs sessions de sensibilisation et des cliniques mobiles ont été organisées dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest soit à Bamenda et à Buea (200 participants) ; ainsi que dans la Régions de l'Extrême-Nord dans les villes de Kolofata, Koza et Goulfrey avec plus de 300 participants hommes, femmes et filles.

En outre, en plus du code pénal existant qui réprime déjà certaines infractions commises sur des femmes et des filles, le MINPROFF a élaboré un avant -projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux filles

Le Cameroun est partie à la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des Arme légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage et la Convention de Kinshasa et conscient des dangers de la circulation illégale des armes légères et de petit calibre, n'a pas attendu l'entrée en vigueur officielle de cette Convention pour consulter son architecture sécuritaire à cet important instrument.

30. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour lutter contre la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux ?

Plusieurs dispositions de la loi n°2016/007 du 12 juillet 2016 portant Code Pénal réprime désormais les atteintes et violation des droits des filles.

Dans la continuité des actions déjà réalisées le plan d'action de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines a été actualisé en 2022, pour la période 2022-2026 afin de capitaliser les initiatives du Gouvernement, du Parlement, de la Société Civile, des ONG, des leaders communautaires et religieux et des partenaires techniques et financiers.

Afin de susciter davantage l'implication des acteurs locaux de lutte contre ce fléau, un cahier de charge des comités locaux de lutte contre les MGF a été élaboré pour harmoniser les interventions sur le terrain. Son appropriation et sa vulgarisation sont en cours.

En vue de renforcer la protection des enfants, pour lutter contre la discrimination à l'égard des filles et la violation de leurs droits plusieurs mesures ont été prises, notamment :

- la loi N°2024/006 autorisant le Président de la République à procéder à l'adhésion aux Conventions de Nations Unies relatives aux apatrides et à la réduction des cas d'apatridie a été adoptée ;

- La loi N°2023/009 du 25-07-2023 portant charte de protection des enfants en ligne au Cameroun ;

- La circulaire N°02/22/C/MINESEC/CAB/ du 22-04-2022 portant modalités de gestion des cas de grossesse des élèves dans les établissements publics et privés d'enseignement secondaire ;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action multisectoriel relatif au mariage

d'enfants.;
- la mise en fonctionnement de la ligne verte(116) d'assistance aux enfants
- la mise en place des Child desk dans les unités de police et de gendarmerie
- la mise en place des services intégrés pour la prise en charge holistique des enfants victimes de violences ;
- l'accompagnement des familles à l'enregistrement des enfants à l'état civil ;;
- la sensibilisation sur l'importance de la scolarisation de la jeune fille ;
- la production du guide bilingue d'accompagnement des promoteurs de Crèche et halte- garderie ;
- la production du document bilingue d'orientation du programme de parentalité positive et de son guide du facilitateur ;
- l'organisation des sessions de sensibilisation des familles et des communautés sur les pratiques culturelles néfastes y compris le mariage d'enfants etc...;

3.6. CONSERVATION, PROTECTION ET RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

31. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour intégrer les perspectives et les préoccupations de genre dans les politiques gouvernementales, notamment des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, de conservation de la biodiversité et de lutte contre la dégradation des terres ?

Le Cameroun fait face à une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. D'ores et déjà, environ 320 000 Camerounais sont touchés par les catastrophes liées au climat. Les conséquences de ces changements climatiques pourraient amoindrir les efforts du Cameroun pour réduire la pauvreté, développer une économie forte diversifiée et compétitive, et renforcer l'unité nationale et la consolidation du processus démocratique ; et ainsi nuire à l'objectif de la « vision 2035 » de devenir un pays émergent d'ici vingt ans

La problématique des vulnérabilités, risques et impacts des changements climatiques sur les femmes et les hommes :

- La fragilisation des activités de production agricole et d'élevage ;
- L'accentuation de la pénibilité de l'accès aux ressources en eau ;
- La survenue des problèmes de santé ;
- La méconnaissance ou le plus souvent la faible information sur les risques et impacts des changements climatiques ;
- La faible résilience aux risques et impacts des changements climatiques et ;
- L'absence de réponses spécifiques aux facteurs de vulnérabilité liés aux femmes.

Les principales problématiques auxquelles il faut s'attaquer pour s'assurer du renforcement des efforts d'atténuation et d'adaptation intégrant convenablement le genre et l'égalité de sexe sont illustrés à travers divers référentiels nationaux, à savoir la Stratégie Nationale REDD+ (Réduction des Émission causées par le Déboisement et la Dégradation des Forêts), le Document du Programme d'Investissement Forestier (PIF) et le Cadre National d'Investissement (CNI) du Central African. Forest Initiative (CAFI). Une multitude des stratégies nationales ont proposées les orientations en faveur des femmes, notamment :

➢ PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS URBAINS

Pour répondre aux exigences de l'économie du marché qui imposent aux demandeurs des connaissances préalables, l'accent est mis sur les formations pratiques, de courte

durée, au profit des jeunes urbains en difficultés (sans formation initiale et professionnelle, victimes des déperditions scolaires et englués dans le cercle vicieux de la pauvreté). De manière générale, ils visent à développer les qualités productives et sociales des jeunes et spécifiquement de la jeune fille âgée de 15 à 35 ans, en lui offrant des dispositifs adéquats d'activités socio-éducatives, socioéconomiques et socioprofessionnelles. Ces formations ont trait à :

- la fabrication et pose des pavés en béton ;
- la fabrication et pose des briques de terre comprimées ;
- le ferraillage ;
- le coffrage ;
- le carrelage ;
- L'horticulture.

En effet depuis 2021, le ministère en charge du développement urbain et de l'habitat a formé 1800 jeunes dont 360 femmes à la fabrication et pose des pavés dans 18 Communes réparties dans 07 Régions.

Plus loin dans le cadre du renforcement des Comités des Quartiers tant sur les plans financier, technique que matériel, il est exigé lors de la constitution des bureaux exécutifs de prendre en compte 30% des femmes devant faire partie de cet instrument local. Cela développe le leadership et l'esprit d'entreprenariat chez les femmes. A ce jour,25 Comités de Quartiers ont été dotés de matériels.

En outre, de nombreuses participations des femmes dans les projets à hautes intensité de main d'œuvre (HIMO) dans les régions de l'extrême nord (Maroua et Bamenda) ont permis d'utiliser 30% des femmes soit environ 705 femmes sur 2350 jeunes.

Par ailleurs, ce ministère, à travers la création des Centres d'Insertion des Jeunes permet de résorber le taux de chômage des jeunes, et d'accorder une opportunité aux jeunes filles et femmes victimes, de déperditions scolaires afin de les sortir de la précarité et les rendre autonomes et capables de se prendre en charge. Désormais 12 Centres d'Insertion des Jeunes construits et équipés répartis dans 07 Régions permettent de réduire considérablement le gap de la pauvreté spécifiquement dans les zones impactées par les conflits sécuritaires.

•ACCES A L'EAU POTABLE

au Cameroun l'accès à l'eau potable demeure une préoccupation majeure. En effet, seulement 77% de la population nationale a accès à une eau potable. Si en milieu urbain et péri urbain, ce taux avoisine les 95%, en milieu rural il se situe autour de 60% du fait de l'insuffisance ou de l'absence d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans plusieurs localités. La situation en milieu rural est d'autant plus préoccupante dans la mesure où elle est de nature à contraindre la femme et la jeune fille, généralement chargées d'approvisionner les ménages, à parcourir de longues distances chaque jour, pour aller collecter et transporter l'eau nécessaire pour la famille ; Toutes choses qui représentent une perte de temps considérable qu'elles pourraient consacrer à d'autres activités productives et éducatives.

Face à cette problématique, le Gouvernement à travers le Ministère de l'Eau et de l'Energie a entrepris la mise en œuvre plusieurs projets visant à doter les zones rurales d'infrastructures de production et de distribution d'eau potable telles que des adductions d'eau potable, des postes d'eau autonomes, des forages et des puits équipés de Pompe à Motricité Humaine. C'est le cas notamment du projet de construction de 3000 forages équipés de pompe à

motricité humaine dans les Régions septentrionales du pays ; du projet de construction de 300 systèmes d'alimentation en eau potable dans certaines localités ou encore du Plan d'Urgence triennal qui a permis de réaliser environ 1500 forages dans les 10 régions et 19 systèmes d'adduction d'eau potable dans la région du Nord-Ouest.
Il n'est pas inutile de de rappeler que chaque année, des provisions budgétaires sont prévues pour la réalisation des forages équipés de pompes à motricité humaine et des mini-adductions à travers les 360 arrondissements du pays, par le biais des ressources transférées aux communes.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces projets a permis d'alimenter plus de 2 000 000 de personnes en milieu rural avec pour corolaire l'amélioration de leur santé, un gain de temps dû à la proximité des sources d'eau, particulièrement pour les femmes qui peuvent désormais exercer d'autres activités économiques mais aussi l'amélioration de l'éducation des enfants et particulièrement celle de la jeune fille qui consacre plus de temps à ses études.

En matière d'assainissement, le Ministère de l'Eau et de l'Energie a entre autres procédé à la construction des latrines et des toilettes genrées dans plusieurs localités du pays spécifiquement dans les écoles, hôpitaux, lieux de travail, marchés, lieux de détention et espaces publics. Il faut dire que le manque de ces infrastructures sanitaires de base empêche parfois la femme ou la jeune fille d'aller au travail ou à l'école en particulier en période de menstruation.

•ACCES A L'ENERGIE

Dans la perspective d'améliorer les conditions de vie des Femmes mais aussi de contribuer à leur autonomisation économique, le Gouvernement à travers le Ministère de l'eau et de l'Energie a procédé ces dernières années à la construction de nouveaux ouvrages de production d'électricité à l'instar du barrage de Nachtigal mais aussi de nouvelles lignes de transport de l'électricité. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion des énergies renouvelables plusieurs initiatives ont été lancées en vue de faciliter aux Femmes l'accès aux sources d'énergie solaires domestiques dans plusieurs localités. En outre, le Gouvernement met actuellement en œuvre un Projet d'électrification rurale par système solaire photovoltaïque dans 1000 localités sous desservies du pays, à ce jour ledit projet a déjà permis d'électrifier 350 localités, ce qui a permis aux femmes desdites localités de développer des activités génératrices de revenus.

32. Au cours des cinq dernières années, quelles mesures ont été prises par votre pays pour intégrer les questions de genre dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux aléas environnementaux ?

Le Cameroun fait face à une récurrence anormale de phénomènes climatiques extrêmes tels que la violence des vents, les températures élevées ou de fortes précipitations qui mettent en danger les communautés humaines, les écosystèmes et les services qu'ils fournissent. se traduit particulièrement chez les femmes par :

- La fragilisation des activités de production agricole et d'élevage ;
- L'accentuation de la pénibilité de l'accès aux ressources en eau ;
- La survenue des problèmes de santé ;
- La méconnaissance ou le plus souvent la faible information sur les risques et impacts des changements climatiques ;
- La faible résilience aux risques et impacts des changements climatiques et ;
- L'absence de réponses spécifiques aux facteurs de vulnérabilité liés aux femmes.

Les principales problématiques des vulnérabilités, risques et impacts des changements climatiques sur les femmes et les hommes, auxquelles il faut s'attaquer pour s'assurer du renforcement des efforts d'atténuation et d'adaptation intégrant convenablement le genre et l'égalité de sexe sont illustrés à travers divers référentiels nationaux, à savoir la Stratégie Nationale REDD+ (Réduction des Émission causées par le Déboisement et la Dégradation des Forêts), le Document du Programme d'Investissement Forestier (PIF) et le Cadre National d'Investissement (CNI) du Central African. Forest Initiative (CAFI). Une multitude des stratégies nationales ont proposées les orientations en faveur des femmes, notamment :

a)Genre dans la stratégie Nationale REDD+, En plus de l'objectif global de réduction des émissions et de promotion du développement durable, le processus national REDD+ devra renforcer l'inclusion sociale des groupes vulnérables en général et des femmes en particulier.

b) Genre dans le Programme d'Investissement Forestier (PIF)

Les préoccupations liées à la prise en compte du genre sont relevés de façon globale dans les différents programmes proposés dans le PIF. Les considérations spécifiques au genre sont justifiées par le fait que non seulement les femmes, ne sont pas affectées de la même manière que les hommes par les impacts des changements climatiques, mais aussi qu'elles sont susceptibles de jouer un rôle majeur en vue d'adresser ce phénomène. Dans le PIF, il est envisagé de travailler dans l'amélioration de la gouvernance et la sécurité foncière des femmes rurales.

c) Plan d'action Genre et changements climatiques

L'évaluation de la prise en compte du genre réalisée ci-dessus a permis d'identifier les activités genre intégrées dans le PIF ainsi que les activités additionnelles à prendre en compte pour mieux adresser les différents problématiques d'adaptation et atténuation aux changements climatiques, à savoir :

- **RENFORCER LA RÉSILIENCE DES FEMMES, DES HOMMES ET LES POPULATIONS LOCALES (PL) PAR RAPPORT AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

- Appui au développement des exploitations promues par les femmes et les jeunes ;
- Amélioration de l'accessibilité et de la disponibilité des intrants de production ;
- Diffusion des informations sur les paramètres de production et l'innovation au près des femmes, jeunes et **populations locales (PL);**
- Appuis à la structuration des organisations et développement des initiatives pilotes communautaires pour l'adaptation des femmes et jeunes aux CC.

- **VALORISER LE POTENTIEL PRODUCTIF DES FEMMES, DES JEUNES ET PL**

- Mise en place d'un cadre approprié de développement et renforcement de capacités des femmes, des jeunes et PL sur des thématiques spécifiques ;
- Promotion du partage d'expériences en faveur des femmes, des jeunes et PL ;
- Amélioration de l'accessibilité des femmes, des jeunes et PL aux financements et opportunités existantes ;

- Soutien aux femmes, jeunes et PL pour la création et le développement des entreprises d'atténuation et d'adaptation.

➢ **AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DES FEMMES, DES JEUNES ET PL**

- Amélioration de la gouvernance et la sécurité foncière :

Le MINDCAF organise les cliniques juridiques pour la vulgarisation et la sensibilisation des femmes sur les procédures d'accès à la propriété foncière. C'est le cas dans les villes de Mbalmayo en 2021, Akono 2022. C'est ce qui justifie La valeur récente des femmes de l'obtention des titres fonciers au Cameroun est de 16 465 soit 3419 pour les femmes, pour les hommes 10 154, et 2892 pour les entreprises privées et les communes.

Actuellement le MINDCAF mène des réflexions pour élaborer une politique foncière nationale. En l'occurrence nous avons la circulaire du 09 février 2024 du Ministre qui permet aux autorités traditionnelles de jouer leur rôle dans le processus de sécurisation foncière et certains programmes sont mis en œuvre par le MINDCAF à savoir le programme de modernisation des services fonciers, le programme de numérisation permettant de numériser et d'archiver les données exactes des parcelles ayant des titres fonciers, le programme de digitalisation du cadastre permettant de faire la cartographie exacte et d'améliorer le réseau géodésique des terrains, avec des partenaires, à travers l'acquisition des matériaux les plus sophistiqués.

- Amélioration de la planification et budgétisation genre sensible ;

- Construction des standards/Normes sexospécifiques pour les services climatologiques et hydrométéorologiques ;

- Promotion de l'égalité du genre dans les organes et processus décisionnel de l'adaptation et l'atténuation.

d) Sur le plan économique

L'usage des foyers améliorés contribue à la lutte contre la pauvreté à travers l'économie d'argent donc réduire les budgets des ménages consacrés à l'achat de bois de chauffage réalisée grâce à la baisse des besoins en bois-énergie au moins de 50% la consommation de bois par rapport au foyer traditionnel et la création d'emplois locaux pour les artisans fabricants desdits foyers.

Les Organisations de la Société Civile s'impliquent aussi dans la gestion des changements climatiques. En collaboration avec l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC), Cuso a formé 60 radios communautaires à la diffusion d'informations climatologiques simplifiées en langues locales pour les petits producteurs agricoles. Cela a permis de sensibiliser près de 17 000 auditeurs dont de milliers de petits agriculteurs d'adapter leurs pratiques agricoles aux aléas climatiques. 60 radios communautaires ont été mobilisées pour diffuser des bulletins météo en langues locales, atteignant des milliers d'agriculteurs et agricultrices à travers le Cameroun, améliorant ainsi la capacité des populations rurales à s'adapter aux effets des changements climatiques.

Il y a lieu de relever que dans le cadre des projets portés par le MINTRANSPORT, il existe des projets intégrant les femmes au plan météorologiques A cet effet, il y a un GIG KASSEKEY

spécialisé dans les activités agricoles qui à date, sous la supervision de la Présidente a formé environ 16800 femmes. Ces dernières grâce à cette formation sont dé sormais mieux outillées pour améliorer et capitaliser les productions agricoles en adéquation avec les changements climatiques.

En 2023, la Direction Meteorologique en accord avec l' ONG Global Water partnership GWP a organise en faveur des couches vulnérables, un atelier et séminaire pour identifier les inégalités entre les hommes et les femmes à l'accès à l'information climatique

Un séminaire itinérant dans la zone de Méri à l'extrême nord pour les paysan (nes) sur le climat et l'agriculture. Il s'est établi par une formation à l'utilisation des pluviomètres et à la collecte des données sur les quantités de pluies.

33. Veuillez décrire la stratégie nationale ou le plan d'action de votre pays en matière d'égalité des sexes : nom du plan ou de la stratégie, période couverte, priorités, financement et alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les cibles de l'ODD 5.

SECTION 4:

INSTITUTIONS ET PROCESSUS NATIONAUX

LA POLITIQUE NATIONALE GENRE

La Politique nationale Genre est planifiée pour une période de dix (10) ans mais l'horizon 2030 est le terme retenu pour améliorer, à l'échelle nationale, l'équité et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les domaines et secteurs ciblés, en adéquation avec les échéances arrêtées par le gouvernement à travers la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Il prend également en compte les perspectives de l'agenda 2030 pour améliorer la qualité de vie des populations et diminuer considérablement les inégalités de genre sur l'ensemble du pays.

La vision de la Politique Nationale Genre (2020-2030) découle de la vision à long terme du Cameroun en 2035. Elle s'énonce de la manière suivante : « Contribuer à la construction d'un Cameroun émergent, démocratique et uni dans sa diversité dans lequel les hommes et les femmes, les filles et les garçons, jouissent des mêmes droits, des mêmes chances et des mêmes opportunités de développement ».

Cette vision est soutenue par des valeurs d'équité, d'égalité, de solidarité nationale, de bonne gouvernance, de responsabilité partagée et de justice sociale.

But de la Politique Nationale Genre

La Politique Nationale Genre a pour but de promouvoir une société égalitaire, juste, démocratique, et inclusive fondée sur les droits humains pour les hommes et les femmes, les filles et les garçons, dans la perspective d'un développement durable, équitable et participatif, ainsi bien dans le secteur public que privé.

Objectifs de la Politique Nationale Genre

L'objectif global de la PNG est de créer des conditions favorables à l'épanouissement des populations camerounaises femmes et hommes, filles et garçons sans aucune forme de

discrimination, à travers la promotion de :

- Un cadre où les pesanteurs socioculturelles sont réduites et dans lequel la femme et la jeune fille ont un meilleur accès à la santé, l'éducation, la formation et leurs compétences sont renforcées ;
- Un environnement propice à la réduction de toute forme de discrimination et de violences basées sur le genre, favorisant l'implication des hommes et des jeunes ;
- La participation accrue et effective des femmes et des populations en situation de vulnérabilité à la prise de décision à tous les niveaux et leur représentativité équitable et soutenue ;
- L'emploi décent effectif et les ressources productives disponibles, diversifiées et innovantes accessibles aux femmes en vue de leur autonomisation économique ;
- Un socle de protection sociale, dans lequel les droits des femmes/filles, hommes /garçons sont respectés et dans lequel les femmes et filles bénéficient des mesures de protection contre les violences, la traite des personnes et le trafic des migrants, y compris en temps de crise et sont activement impliquées dans les mécanismes et processus de prévention et résolution des conflits, de construction et consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Axes stratégiques de la Politique Genre

Prenant en compte les obstacles majeurs identifiés par le profil genre et la revue des politiques passées et en cours, et pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, la mise en œuvre de la PNG se fera à travers sept (7) axes stratégiques qui plus tard seront traduits en programmes et domaines d'actions prioritaires en synergie les uns avec les autres. Il s'agit de :

Axe stratégique N° 1 : Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information ;

Axe stratégique N° 2 : Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte conre le VIH Sida et d'autres pandémies ;

Axe stratégique N° 3 : Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production ;

Axe stratégique N° 4 : Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination de toutes les formes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ;

Axe stratégique N° 5 : Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions ;

Axe stratégique N° 6 : Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble ;

Axe stratégique N° 7 : Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.

34. Veuillez décrire la manière dont votre pays contrôle la part du budget qui est investie dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (budgétisation tenant compte des questions de genre), en précisant une

estimation de cette part

Afin d'opérationnaliser les orientations genre données par la SND-30 dans le budget de l'Etat, plusieurs outils ont été développés avec l'appui technique des partenaires tels que le FMI (à travers AFRITAC-CENTRE), ONUFEMME (à travers WOMEN COUNT) et la GIZ (à travers le PAMFIP). Les formats de différents documents (CDMTs, PPA, rapport de revue des activités…) et conférences budgétaires ont été améliorés afin de permettre une meilleure lisibilité des efforts consentis par les administrations en vue de la lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes ainsi que l'autonomisation de celles-ci.

Les orientations en matière de genre données par la SND-30, ont également été opérationnalisées dans les Cadres Stratégiques de Performance (CSP) des administrations publiques et parapubliques depuis la campagne de préparation du budget de l'Etat au titre de l'année 2023 à travers l'élaboration d'une matrice de triangulation entre la SND-30, la PNG (Politique Nationale Genre) et les CSP. L'élaboration de cette matrice permet de s'assurer, depuis la campagne de programmation 2022-2023, que les administrations, responsables de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, financent des activités qui cadrent non seulement avec leurs missions organiques mais également avec les axes stratégiques qui les interpellent dans la PNG. Lors des différentes instances de validation des documents budgétaires, l'équipe d'accompagnement (MINPROFF, MINFI, MINEPAT, INS) s'assure donc que les administrations ont programmé et budgétisé des activités en lien avec les axes de la PNG qui les interpellent notamment celles issues de la matrice suscitée conformément aux orientations données par les différentes circulaires présidentielles relatives à la préparation du budget de l'Etat.

Parlant de ces circulaires présidentielles, celle relative à la préparation du budget de l'Etat au titre de l'exercice 2024, comme en 2023,

- invite les administrations à s'assurer que l'ancrage au genre est bien reflété dans leurs budgets ainsi qu'au niveau des objectifs et indicateurs retenus en vue de l'évaluation de leur performance.
- précise que les administrations devront conduire, sous la supervision de l'équipe d'accompagnement (INS, MINFI, MINPROFF, MINEPAT), une analyse situationnelle genre sectorielle, analysant les enjeux genre dans le secteur, assortis de recommandations identifiant les leviers budgétaires pour répondre efficacement aux besoins spécifiques et différenciés entre les femmes/filles, les hommes/garçons.
- prévoit l'élaboration du Document Budgétaire Sensible au genre (DBSG) comme annexe à la Loi de Finances.

Bien que toutes les administrations publiques aient été évaluées sur la prise en compte du genre lors des différentes conférences budgétaires, la troisième version du DBSG (élaborée en 2023 et annexée à la Loi de Finance 2024) n'a couvert que les dix (10) administrations pilotes notamment celles en charge de l'Agriculture, de l'élevage, de la décentralisation, de l'éducation de base, des enseignements secondaires, de la santé, des affaires sociales, de la promotion de la femme, de l'économie et des finances.

Le budget 2025 étant en préparation, les analyses ci-dessous sont celles qui ont été faites dans le DBSG 2024. L'analyse du budget genre se faisant suivant 4 niveaux (dans l'ensemble des ministères pilotes, pour chaque axe de la PNG, pour chaque administration sectorielle et pour chacun de ses programmes budgétaires). Les analyses se sont faites selon la méthodologie décrite dans l'encadré ci-dessous.

Encadré:
Comptabilisation des dépenses sensibles au genre

Dans le cadre du ce Document Budgétaire Sensible au Genre, ont été considérées comme dépenses sensibles au genre, toute dépense programmée dans le but de réduire l'un des sept niveaux d'inégalités identifiés dans la PNG. Spécifiquement, il s'agit de celles se rapportant aux programmes, actions, activités ou taches dont les intitulés, les objectifs, les indicateurs ou les extrants visent l'amélioration des conditions physiques et socio-économiques des femmes. Sous réserve de l'approfondissement et l'affinement du champ du concept « genre », les dépenses genre sensibles ont été identifiées dans les PPA **2024** ministériels, de manière consensuelle entre le MINPROFF, le MINEPAT, le MINFI et les administrations sectorielles.

Le ratio est la part du budget consacré aux « dépenses sensibles au genre » ramené au budget global des programmes budgétaires ou du ministère.

Les formules de calcul du ratio-budgétaires genre sont les suivantes :

Ratio- budgétaire genre par Programme = *(budget alloué aux activités genre sensibles dans le programme × 100)/ budget global du programme*

Ratio- budgétaire genre par Administration = *(budget alloué aux activités genre sensibles dans l'Administration × 100)/budget global de l'Administration*

NB : les ratios sont calculés hors masse salariale. Les salaires des différents programmes ne sont pas pris en compte dans les analyses.

NB : les Ressources Transférées aux CTD, les Financements Extérieurs ainsi que les transferts et subventions faits ne sont pas comptabilisées lors du calcul du ratio budgétaire genre sensibles.

L'analyse de la prise en compte du genre dans le budget 2024, révèle que les ministères pilotes ont programmé un montant d'environ 72,422 milliards de FCFA pour réduire les inégalités identifiées dans la PNG à travers leurs programmes opérationnels et supports. Soient 67,496 milliards de FCFA pour les programmes opérationnels et 4,926 milliards de FCFA pour les fonctions supports.

Le détail par axe de la PNG permet de constater que plus de la moitié du budget genre est prévu pour financer l'amélioration des questions de santé soit 57,9% du budget genre en 2024. Viennent ensuite les questions d'éducation et d'amélioration des conditions économiques avec respectivement 25,5% et 13,2% du budget genre. Le détail de l'analyse par axe est donné par le graphique ci-dessous.

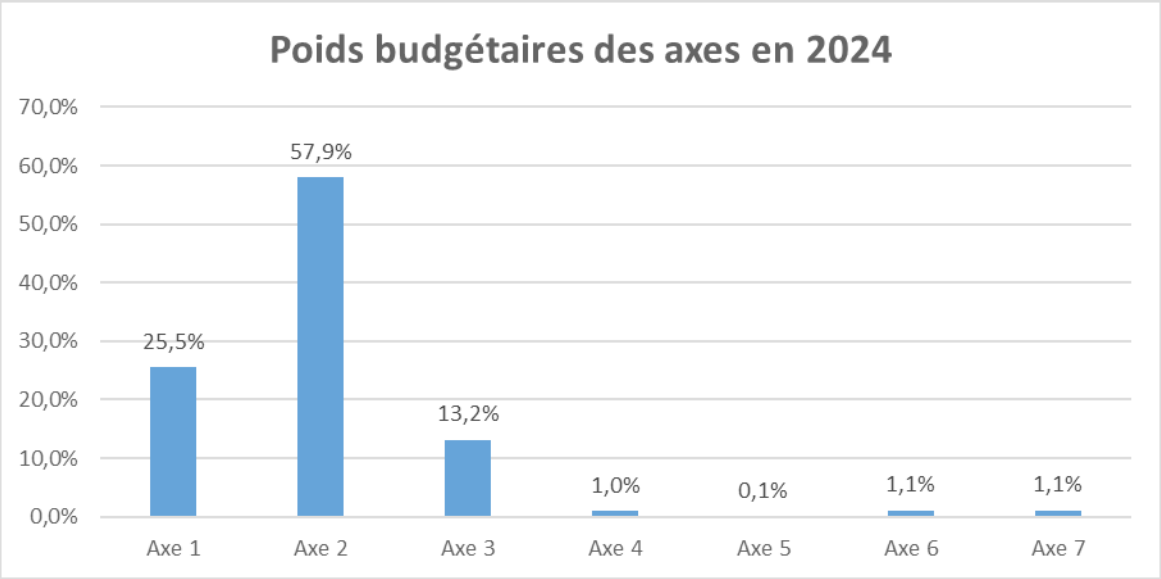

L'analyse de la contribution budgétaire de chaque administration pilote à la réalisation des

axes opérationnels de la PNG a permis d'afficher dans le DBSG 2024, les résultats contenus dans le tableau ci-dessous.

AXE STRATÉGIQUE	MINISTÈRE	RATIO GENRE
Axe 1 Promotion de l'accès équitable des filles et des garçons, des femmes et des hommes à l'éducation, à la formation et à l'information	MINEDUB	35,57%
	MINESEC	53,24%
	MINAS	4,31%
	MINPROFF	6,88%
TOTAL AXE 1		**25,53%**
Axe 2 Amélioration de l'accès des femmes et des filles aux services de santé de qualité notamment en matière de Santé de la Reproduction, de maladies non transmissibles, de lutte contre le VIH Sida et d'autres pandémies	MINSANTE	99,19%
	MINAS	0,19%
	MINEPAT	0,21%
	MINPROFF	0,41%
TOTAL AXE 2		**57,95%**
Axe 3 Renforcement de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emploi et aux facteurs de production	MINEPIA	18,72%
	MINADER	31,07%
	MINEPAT	29,01%
	MINPROFF	21,20%
TOTAL AXE 3		**13,18%**
Axe 4 Promotion d'un environnement socioculturel favorable au respect des droits des hommes et des femmes sans discrimination et à l'élimination des Violences Basées sur le Genre (VBG).	MINPROFF	52,80%
	MINAS	47,20%
TOTAL AXE 4		**1,01%**
Axe 5 Renforcement de la participation et de la représentativité des femmes, des hommes, et des jeunes dans la gouvernance nationale, locale et communautaire et dans les sphères de prise de décisions	MINDDEVEL	35,11%
	MINAS	17,02%
	MINPROFF	47,87%
TOTAL AXE 5		**0,01%**
Axe 6 Renforcement des mesures de protection et de résilience des femmes et des hommes dans les crises humanitaires et sécuritaires et de la participation dans la construction de la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble.	MINAS	57,83%
	MINPROFF	42,17%
TOTAL AXE 6		**1,08%**
Axe 7 Renforcement du cadre institutionnel de la promotion du genre dans les politiques publiques y compris les budgets aux niveaux national et local.	MINFI	38,33%
	MINEPAT	11,41%
	MINPROFF	50,26%
TOTAL AXE 7		**1,12%**

Le graphique ci-dessous permet de voir la part du budget de chaque administration pilote qui est prévue pour promouvoir la réduction des inégalités et l'autonomisation des femmes en 2024.

Graphique: ratio budgétaire genre par ministère pilote en 2024

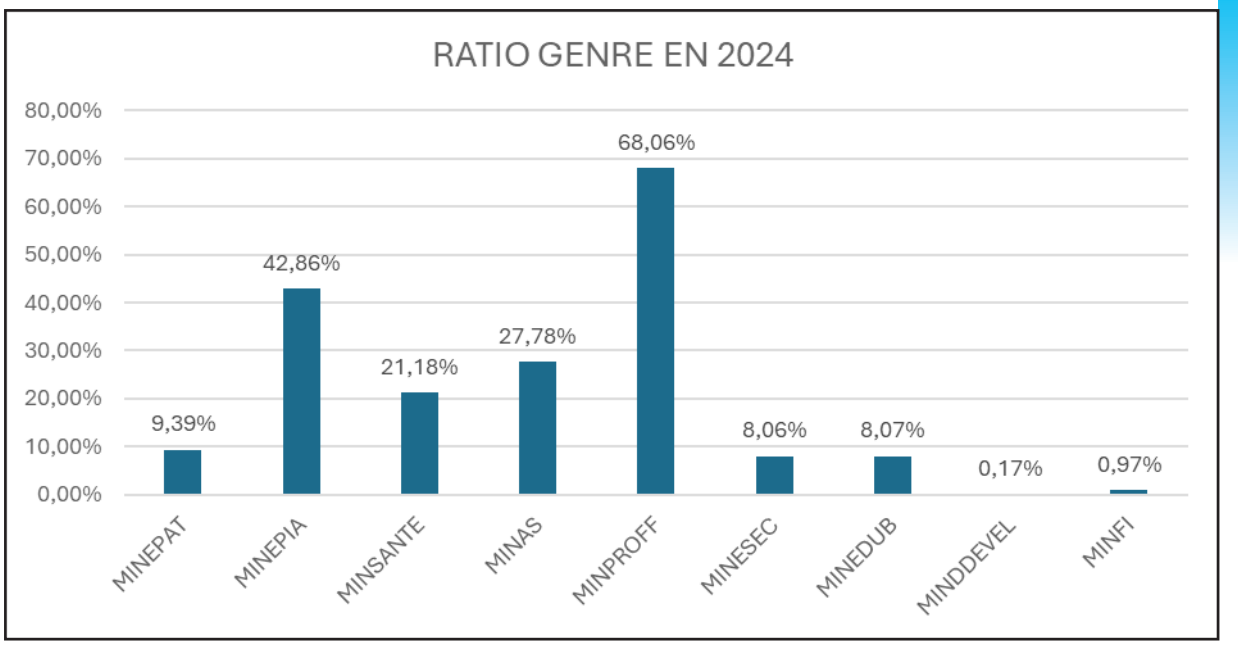

Le graphique ci-dessus permet de distinguer 4 types d'administrations :

Cas 1: il s'agit du MINPROFF qui va consacrer plus de la moitié de leur budget pour l'amélioration des conditions de vie des femmes. Il affiche ratio genre de 68,06%.

Cas 2: il s'agit du MINAS, du MINSANTE et du MINEPIA qui vont consacrer au moins le quart de leur budget pour financer les questions de genre. Ils affichent respectivement des ratios de 27,78%, 21,18% et 42,86%.

Cas 3: il s'agit du MINEPAT, du MINESEC et du MINEDUB qui vont respectivement consacrer au plus 10% de leurs budgets pour lutter contre les inégalités entre les hommes et femmes. Ils affichent respectivement 9,39%, 8,06% et 8,07%

Cas 4: il s'agit du MINFI et du MINDDEVEL qui ont prévu moins de 5% de leur budget pour financer les questions de genre. Cette faible proportion pourrait s'expliquer par le fait que les activités genre du MINDDEVEL sont essentiellement menée à partir des FINEX.

L'analyse des ratios budgétaires dans les administrations permet de déceler des niveaux différents de prise en compte du genre dans leurs programmes budgétaires. Le détail des disparités entre les programmes budgétaires est donné par le tableau ci-dessous.

L'évolution de la programmation du budget genre de 2023 à 2024 révèle une baisse globale de 9,98% sur la période considérée. Nous passons de 88,199 milliards de FCFA en 2023 à 72,422 milliards de FCFA en 2024. A part la baisse du cadrage budgétaire communiqué à plusieurs administrations pilotes, cette baisse du budget pourrait s'expliquer par l'affinement de la méthodologie de ciblage des dépenses sensibles au genre pour cette troisième version du DBSG. En effet, dans la version 2023 du DBSG, les dépenses de transferts et subventions étaient comptabilisées et le marquage se faisait au niveau de l'activité. Pour cette troisième version les dépenses de transferts et subvention ne sont plus comptabilisées. En outre, toutes les taches d'une activité n'ayant pas forcément un déterminant genre, seules les taches, dont le caractère sensible au genre est avéré, sont retenues pour les analyses. Toutefois des disparités existent entre les administrations. En effet, si pour certaines, la tendance est à la baisse à l'image de la moyenne globale, cela n'est pas le cas pour toutes les administrations pilotes. Le détail de l'évolution observée dans la programmation des dépenses sensibles au genre entre 2023 et 2024 est donné dans le tableau ci-dessous.

Outre les outils, la cartographie des acteurs impliqués dans la BSG ainsi qu'un cadre de

coordination formalisé avec les rôles ont bien été définis. Ainsi, trois (03) catégories d'acteurs occupent une place déterminante dans la prise en compte du genre dans les politiques, programmes, stratégies et budgets. Ces acteurs se situent au niveau gouvernemental, des organes constitutionnels et consultatifs.

- au niveau gouvernemental

❖ **Au plan stratégique**

- Le Président de la République, définit chaque année à travers la circulaire présidentielle relative à la préparation du budget les directives précises en matière de Budgétisation Sensible au Genre.

- Le Premier Ministre, chef du Gouvernement chef du Gouvernement à travers les lettres de notification des enveloppes de base instruisant les membres du gouvernement sur certaines dépenses prioritaires qui doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de la ventilation de l'enveloppe accordée. Il s'agit spécifiquement pour cet exercice de prévoir des ressources nécessaires pour la conduite d'une analyse genre au niveau de ces départements ministériels.

❖ **Au niveau de la coordination technique :**

- **Le Ministère des Finances à travers**,

  - **Le Comité Interministériel de la Budgétisation Sensible au Genre**, présidé par le Secrétaire Général du Ministère des Finances et secondé par le Secrétaire Général du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille, a pour but de veiller à la prise en compte des aspects genre dans les politiques publiques et leur traduction dans les budgets.

  - **La Direction Générale du Budget qui assure le portage institutionnel de la BSG**. Bien que n'étant pas encore formalisé, malgré la volonté gouvernementale pour son déploiement, à la lumière des bonnes pratiques internationales, l'ancrage de la BSG se fait au sein de la Direction Générale du Budget , notamment la Division de la Réforme Budgétaire en collaboration avec la Division de la Préparation du Budget pour intégrer la perspective genre au niveau du processus budgétaire.

- **Le Ministère de l'Economie**, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire accompagne l'administration en charge de la politique du genre dans l'élaboration du document de politique sur le genre, s'assure de son alignement à la stratégie nationale de développement et son intégration dans les cadres stratégiques des administrations, accompagne ces dernières dans l'élaboration de leurs Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sous le prisme du genre et s'assure de la budgétisation des dépenses d'investissement y relatives.

- Le Ministère de la Promotion de la femme et de la famille est en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques en matière de genre. Dans ses missions de coordination, de contrôle et de surveillance en matière d'égalité de sexes, le MINPROFF se positionne comme partenaire dans l'accompagnement des ministères dans la mise en œuvre des plans et programmes au niveau national.

- Le comité sur les statistiques genres du MINPROFF est chargé d'orienter et de superviser la mise en œuvre du programme d'amélioration de la production et de l'utilisation des statistiques de genre pour assurer le suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD).

- L'institut National de la Statistique (INS) accompagne les administrations sectorielles dans la production des données statistiques pour le renseignement des indicateurs de performance et réalise les enquêtes d'envergure qui peuvent faciliter les analyses dans le

domaine du genre.

❖ **Au niveau opérationnel**

- Les administrations sectorielles, qui mettent en œuvre à travers les programmes budgétaires les orientations et mesures prises en matière de genre et ce à travers :
- Les points focaux genre désignés sous l'impulsion du MINPROFF pour œuvrer à l'institutionnalisation du genre dans les administrations ;
- Les points focaux BSG désignés au sein de la Direction en charge du Budget dans administrations. Ils s'assurent de la prise en compte du genre tout au long de la procédure budgétaire. Par ailleurs, ils sont chargés d'animer le processus d'intégration des outils relatifs à la BSG et de consolider le DBSG au sein de leur administration.
- Le contrôleur de gestion des programmes dans les administrations veille à la prise en compte du genre dans le cadre stratégique de performance et établit le suivi et le reporting sensible au genre.

➢ **Au niveau des organes constitutionnels**

- Le parlement légifère par rapport à tout texte qui se rapporte aux questions de genre. De plus sur le plan budgétaire, il s'assure que les budgets des administrations publiques sont établis et financés dans les conditions qui garantissent la soutenabilité de l'ensemble des finances publiques, contrôle l'action du gouvernement à travers le Débat d'Orientations Budgétaire (DOB), il exerce le contrôle parlementaire à l'occasion de l'examen et adoption du projet de loi de finances et de règlement ainsi que leurs annexes.
- La chambre des comptes assure le contrôle juridictionnel des opérations budgétaires et comptables des administrations publiques et émet un avis sur les Rapports Annuel de Performance (RAP) des administrations.

➢ **Au niveau des organes consultatifs**

- La société civile et les acteurs économiques dont leurs rôles respectifs présentent, au cours du processus budgétaire, une opportunité pour promouvoir le débat sur l'égalité. Ils offrent une occasion de communiquer sur l'action gouvernementale en matière de promotion de l'égalité et un portage holistique de la BSG.
- Les Partenaires Techniques et Financiers qui apportent l'appui et l'assistance technique et financier, à travers des programmes.

Une fois de plus, ce positionnement marque la volonté du Gouvernement de traduire dans les faits l'égalité de genre, d'impulser une dynamique d'ensemble et d'informer sur les initiatives sectorielles destinées à garantir la prise en compte équitable des besoins et intérêts différenciés des hommes et des femmes dans le processus budgétaire.

35. Quels mécanismes formels sont en place pour permettre aux différentes parties prenantes de participer à la mise en œuvre et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

En l'absence de l'existence d'un observatoire pour la promotion du genre, qui est un outil de veille informationnelle, le gouvernement à travers le MINPROFF met en place de manière périodique des comités interministériels de suivi de la mise en œuvre de ces instruments qui implique les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile représentant de manière spécifique les groupes les plus vulnérables, sans oublier les

confessions religieuses.

36. Veuillez décrire la manière dont les parties prenantes ont contribué à la préparation du présent rapport national (2 pages)

Le processus a connu plusieurs phases :

Le Ministre a mis en place un comité en charge d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'actions de Beijing 30 ans après. Ce comité, qui regroupe les principaux acteurs issus des autres ministères, des partenaires techniques et financiers, des OSC et du secteur privé, s'est réuni lors du lancement du processus. Il s'agissait d'expliquer à tous les acteurs le processus et ce qui était attendu d'eux.

Un rappel du programme d'action de Beijing a été effectué afin de planter le décor et proposer un plan d'enrichissement. Une date line a été fixée pour la transmission des contributions qui étaient intégrées au fur et à mesure par le Comité, logé au MINPROFF.

A la fin de la phase de collecte des données, le document consolidé a été soumis à la validation des membres du comité.

C'est ainsi que la session de validation a permis aux retardataires de s'arrimer et de valider le rapport final avant sa traduction et sa transmission dans les meilleurs délais.

37. Veuillez décrire le plan d'action et le calendrier de votre pays pour la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (dans le cas d'un État partie), ou des recommandations formulées dans l'Examen périodique universel ou issues d'autres dispositifs de défense des droits fondamentaux des Nations Unies et visant à lutter contre les inégalités de genre et la discrimination à l'égard des femmes ?

En l'absence d'un observatoire pour la promotion du genre, le MINPROFFest en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques en matière de genre. Dans ses missions de coordination, de contrôle et de surveillance en matière d'égalité de sexes, le MINPROFF se positionne comme partenaire dans l'accompagnement des ministères dans la mise en œuvre des plans et programmes au niveau national.

A l'issue de l'examen des 4ème et 5ème rapports périodiques combinées soumis par l'Etat du Cameroun au titre de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des femmes au cours de sa 33ème Session tenue le 12 février 2014, le Comité a adopté des observations finales. Tout en relevant des points de satisfaction, le Comité a fait part des recommandations en vue de la mise en œuvre optimale par le Cameroun de la Convention. Un rapport de suivi de la mise en œuvre desdites recommandations et des observations concernant les paragraphes 17 et 19 a été présenté en octobre 2016. Il suscité d'autres recommandations.

La date retenue pour la présentation du 6ème rapport de l'Etat du Cameroun était prévue en 2019, mais a été reportés à une date ultérieure à cause de la pandémie de la COVID19 Elle a été reportée à une date ultérieure. Malgré les multiples relances, l'Etat du Cameroun reste toujours en attente de la nouvelle programmation.

38. Quels sont les principaux domaines dans lesquels votre pays a fait le plus de progrès au cours des cinq dernières années en matière de statistiques relatives au genre au niveau national ?

Les données et les statistiques sur le genre ont connu des développements importants, avec un appui considérable du projet Women Count d'ONU Femmes. Les évolutions peuvent être classées en 3 catégories.

a) ENVIRONNEMENT (INSTITUTIONNEL, PROGRAMMATIQUE, NORMATIF, RÉGLEMENTAIRE, RESSOURCES) RÉGISSANT LES STATISTIQUES DE GENRE

Il s'agit ici des aspects institutionnels, stratégiques, normatifs et réglementaires concernant la production et l'utilisation des statistiques sur le genre.

Le cadre institutionnel pour le pilotage de la production et de l'utilisation des statistiques de genre a été renforcé. Le Ministre de la Promotion de la Femme et de la Famille a mis en place le 02 mai 2019 le Comité Interministériel sur les Statistiques de Genre au Cameroun, l'organe d'orientation stratégique et de supervision de l'appui au suivi-évaluation de la Politique Nationale Genre (PNG) à travers l'amélioration de la production et de l'utilisation des statistiques de genre au Cameroun pour un meilleur suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce comité assure la coordination et le suivi des activités mises en œuvre par le gouvernement en matière de genre et de statistiques ainsi que de prise en compte du genre dans la mise en œuvre des ODD et des autres cadres de planification internationaux, régionaux et nationaux. Le Comité a ainsi orienté et coordonné la planification et le suivi des activités effectuées dans le cadre de la production et l'utilisation des statistiques sur le genre ces dernières années, dont des activités de production des rapports thématiques ou des renforcements de capacités.

Sur le plan normatif, le Système National d'Information Statistique (SNIS) a défini la demande statistique nationale relative au genre sur la période, afin d'assurer la pertinence de la production des statistiques sur le genre. L'ex Conseil National de la Statistique[5] (CNS) a adopté lors de sa 18e session ordinaire en décembre 2019 la liste minimale des indicateurs de genre, et à travers cette action, engageait le pays en termes de production des statistiques sur le genre. Aujourd'hui avec la révision de la Politique Nationale Genre, la demande statistique est désormais portée par le cadre de résultats de cette dernière, dont les indicateurs ont été spécifiés, ainsi que leurs métadonnées au cours de l'année 2024.

Au niveau programmatique, le genre a été intégré dans la Stratégie Nationale de la Statistique (SNDS) du Cameroun. En effet, un diagnostic spécifique sur l'intégration du genre dans la SNDS 2 (2014 – 2020) a été effectué lors de la révision de la SNDS, posant les constats des forces et faiblesses en la matière. La nouvelle SNDS30 (2021 – 2030) a été adoptée en session extraordinaire de l'ex-CNS le 15 avril 2021, et a consacré l'approche de l'activité statistique par la demande. C'est ainsi qu'il a été retenu qu'un module genre de la SNDS30 sera développé, s'appuyant sur la demande qui est matérialisée par le cadre de résultats de la PNG.

Au sujet des renforcement des capacités, plus d'acteurs sont désormais capables de produire, d'analyser et d'utiliser les données et les statistiques sur le genre. Près de 150

5 Aujourd'hui Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)

utilisateurs et producteurs de données ont renforcé leurs connaissances au cours de l'année 2023 en matière d'analyse et d'intégration sur le genre dans la production des statistiques officielles, et dans l'utilisation de ces dernières pour rapporter sur les questions de genre. Par ailleurs, un curriculum de formation sur la production et l'analyse des statistiques de genre a été intégré dans les écoles de formation de statistique et de démographie, assurant un plus grand nombre de statisticiens et de démographes formés à la production et l'analyse des statistiques sur le genre.

L'Augmentation des investissements gouvernementaux dans les données sur le genre signale un avenir durable pour la production des données sur le genre. Avant la mise en place du Comité Interministériel sur les Statistique de Genre au Cameroun, il n'existait pas de financement spécifique pour les statistiques de genre dans Budget de l'État, et il n'y avait pas de référence précise aux statistiques de genre dans le cadre de financement de la statistique, notamment dans le cadre de la SNDS. Les statistiques sexospécifiques sont désormais inscrites dans le cadre de dépenses à moyen terme depuis 2020 du MINPROFF. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, l'unité de statistiques du MINPROFF a eu un budget dédié pour son programme sur les statistiques de genre.

b) PRODUCTION DES STATISTIQUES SEXOSPÉCIFIQES

La situation des femmes et des hommes est décrite de façon objective avec plus de statistiques sexospécifiques et d'analyses genre. Avec la dynamique apportée par la mise en place du Comité Interministériel sur les Statistiques de Genre au Cameroun, ainsi que l'appui du programme Women Count d'ONU Femmes, plusieurs rapports statistiques ont été rendus disponibles sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, traitant des sujets comme la santé, l'entreprenariat, l'inclusion financière, les élections, l'emploi, ou encore la COVID19. Un rapport a été produit sur la liste minimale des indicateurs de genre décrite plus haut, utilisant les données disponibles au sein du Système National d'Information Statistiques (SNIS). Ce rapport fournit une image générale de la situation des femmes et des hommes, des garçons et des filles au Cameroun en 2020.

Le Premier Profil Genre du Cameroun a été produit en 2021. Ce document constitue la référence principale de toutes les interventions liées aux questions de genre au Cameroun sur une période de cinq années, mettant en avant les réalisations et défis de l'égalité femmes-hommes au Cameroun à travers des secteurs tels que l'économie nationale, le développement du capital humain et de la numérisation notamment.

c) ACCESSIBILITÉ ET UTILISATION DES DONNÉES

Les progrès en matière de respect des droits des femmes dans la Revue Nationale Volontaire des ODD en 2019 ont été soutenus par des statistiques. L'INS et le BUCREP ont travaillé avec le MINPROFF pour préparer les engagements clés dans la Revue Nationale Volontaire (VNR) en 2019. Les résultats, déclinés à travers des indicateurs sexospécifiques et des analyses genre de ces derniers, ont souligné les progrès du Cameroun sur les engagements pour améliorer les droits des femmes et les filles, en particulier dans l'éducation et la santé, tandis que les possibilités d'amélioration ont été identifiées dans les domaines de l'emploi, le régime foncier et la participation politique. Le Gouvernement a utilisé ces rapports pour positionner le genre comme l'une des questions clés à aborder dans le VNR de 2022.

Les parlementaires se sont appuyés sur des éléments probants fournis par le profil genre pour informer le projet de loi de finances pour l'année 2022. Cette année 2022 représente la première année de mise en œuvre de la réforme budgétaire relative à la Budgétisation Sensible au Genre (BSG), une réforme qui adjoint désormais à la loi des finances le Document

Budgétaire Sensible au Genre, mettant en avant les défis de genre à relever par le budget de l'Etat ainsi que les actions entreprise dans ce sens.

Les orientations stratégiques de la Politique Nationale Genre (PNG) se sont fondées sur des éléments factuels. Le diagnostic préalable à la définition des orientations de la PNG a été alimenté par les données et statistiques sexospécifiques du profil genre.

Les indicateurs de genre produits au sein du SNIS sont désormais plus accessibles avec la mise en ligne de la base de données nationale sur les statistiques sur le genre. Cette base de données, mise en ligne depuis 2019, présente les indicateurs de genre selon les différents secteurs suivants : social, économie, politique et droits fondamentaux.

Le dialogue entre les utilisateurs et les producteurs des données et statistiques de genre est désormais une pratique régulière. Des dialogues sur les questions de genre au sein du SNIS ont été organisés en 2021 et 2023à l'occasion de la Journée Africaine de la Statistique, pour discuter les besoins en données de genre des différents utilisateurs, y compris OSC, organismes gouvernementaux et agences des Nations Unies. À travers ces forums, l'INS a reconnu l'importance d'impliquer les utilisateurs de données dans l'identification des priorités au sein du pays comme recommandé par la SNDS30, ainsi que les efforts visant à réduire les préjugés sexistes dans les recensements et les enquêtes.

39. Au cours des cinq prochaines années, quelles sont les priorités de votre pays concernant le renforcement des statistiques nationales relatives au genre ?

Les priorités concernant le renforcement des statistiques nationales relatives au genre sont regroupées selon les mêmes catégories.

a. Environnement (institutionnel, programmatique, normatif, réglementaire, ressources) régissant les statistiques de genre

- Assurer le fonctionnement régulier du Comité interministériel sur les statistiques de genre au Cameroun et de ses instances opérationnelles.
- Elaborer le module genre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2021 – 2030.
- Veiller à la prise en compte du genre dans la définition des indicateurs de performance lors de la révision des programmes.
- Veiller à la prise en compte du genre dans la définition des indicateurs des plans régionaux et communaux de développement.
- Poursuivre le plaidoyer pour l'inscription de ressources publiques pour la production des statistiques de genre, notamment les analyses genre sectorielles et la production des indicateurs de performance sensibles au genre.
- Poursuivre le renforcement des capacités des personnels du SNIS dans la production et l'analyse des indicateurs de genre.
- Poursuivre l'alphabétisation statistique au sein de la communauté des utilisateurs des statistiques sur le genre pour améliorer l'utilisation de ces statistiques.

b. Production des statistiques sexospécifiques

- Produire le rapport de l'enquête budget-temps qui renseignera sur l'utilisation du temps des femmes et des hommes, filles et garçons, permettant ainsi de se faire une idée des différents rôles de genre.
- Produire la situation de référence des indicateurs de résultats de la PNG.
- Produire des données et analyses sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

- Produire des données et analyses sur les femmes, le changement climatique et la gestion des ressources naturelles.
- Produire un volume sur le genre et l'autonomisation des femmes dans le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).
- Produire un volume sur le genre et l'autonomisation des femmes dans l'opération de recensement général de l'agriculture et de l'élevage (RGAE).
- Produire régulièrement l'annuaire statistique du MINPROFF.
- Produire les indicateurs sexospécifiques pour la planification et le reporting des plans régionaux et communaux de développement.

c. Accessibilité et utilisation des données

- Mettre à jour la base de données en ligne sur le genre.
- Poursuivre le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs.
- Soutenir un réseau de journalistes pour faciliter la communication et les échanges autour des résultats fournis par les opérations de production statistique.
- Soutenir l'utilisation des statistiques pour les différents exercices de reporting au niveaux international, national et infranational : ODD, Agenda 2063, SND30, PNG, analyses genre sectorielles dans le cadre de la BSG, prise en compte du genre dans les CDMT et les RAP, Plans Régionaux de Développement et Plans Nationaux de Développement.

Quels indicateurs spécifiques au genre[7] votre pays utilise-t-il en priorité pour le suivi des progrès vers la réalisation des ODD ?

Pour le suivi des progrès vers la réalisation des ODD en ce qui concerne le genre, dans un premier temps les indicateurs retenus étaient ceux de la liste minimale des indicateurs de genre, et aujourd'hui il s'agit des indicateurs contenus dans le cadre de résultats de la Politique Nationale Genre, pour capitaliser la BSG.

1. ***Quels critères de ventilation[8] sont régulièrement utilisés dans le cadre des enquêtes principales de votre pays ?***

Les critères de ventilation régulièrement utilisés dans le cadre des principales enquêtes au Cameroun sont le sexe, l'âge, le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la situation au regard du handicap.

SECTION 6:
PROGRES REALISES EN MATIERE DE DISPONIBILITE DES DONNEES VENTILEES PAR SEXE ET DES STATISTIQUES DU GENRE

L'on peut synthétiser ici les principaux progrès réalisés dans la production des données désagrégées par sexe au niveau institutionnel, stratégique, normatif et réglementaire :

Le cadre institutionnel pour le pilotage de la production et de l'utilisation des statistiques de genre a été renforcé avec la mise en place le 02 mai 2019 du Comité Interministériel sur les Statistiques de Genre au Cameroun, l'organe d'orientation stratégique et de supervision de l'appui au suivi-évaluation de la Politique Nationale Genre (PNG) à travers l'amélioration de la production et de l'utilisation des statistiques de genre au Cameroun pour un meilleur suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Sur le plan normatif, le Système National d'Information Statistique (SNIS) a défini la demande statistique nationale relative au genre sur la période, afin d'assurer la pertinence de la production

des statistiques sur le genre. à travers l'adoption de la liste minimale des indicateurs de genre.

Au niveau programmatique, le genre a été intégré dans la Stratégie Nationale de la Statistique (SNDS) du Cameroun. En effet, un diagnostic spécifique sur l'intégration du genre dans la SNDS 2 (2014 – 2020) a été effectué lors de la révision de la SNDS, posant les constats des forces et faiblesses en la matière. La nouvelle SNDS30 (2021 – 2030) a été adoptée en session extraordinaire de l'ex-CNS le 15 avril 2021, et a consacré l'approche de l'activité statistique par la demande.

Au sujet des renforcement des capacités, plus d'acteurs sont désormais capables de produire, d'analyser et d'utiliser les données et les statistiques sur le genre. Près de 150 utilisateurs et producteurs de données ont renforcé leurs connaissances au cours de l'année 2023 en matière d'analyse et d'intégration sur le genre dans la production des statistiques officielles, et dans l'utilisation de ces dernières pour rapporter sur les questions de genre. Par ailleurs, un curriculum de formation sur la production et l'analyse des statistiques de genre a été intégré dans les écoles de formation de statistique et de démographie, assurant un plus grand nombre de statisticiens et de démographes formés à la production et l'analyse des statistiques sur le genre.

L'Augmentation des investissements gouvernementaux dans les données sur le genre signale un avenir durable pour la production des données sur le genre. Avant la mise en place du Comité Interministériel sur les Statistique de Genre au Cameroun, il n'existait pas de financement spécifique pour les statistiques de genre dans Budget de l'État, et il n'y avait pas de référence précise aux statistiques de genre dans le cadre de financement de la statistique, notamment dans le cadre de la SNDS. Les statistiques sexospécifiques sont désormais inscrites dans le cadre de dépenses à moyen terme depuis 2020 du MINPROFF. Ainsi, pour la première fois depuis sa création, l'unité de statistiques du MINPROFF a eu un budget dédié pour son programme sur les statistiques de genre.

SECTION 7:
DEFIS FUTURS ET LES ACTIONS PRIORITAIRES

7.1 DEFIS FUTURS

Malgré des progrès dans plusieurs domaines, certains défis entravent encore la pleine mise en œuvre du PAB et du Programme 2030, l'on peut relever, entre autres :

- Inégalités persistantes dans l'accès à l'éducation et à l'emploi pour les jeunes femmes :
- Insuffisance des données ventilées par sexe : Bien que des progrès aient été réalisés en matière de collecte de données, le manque de statistiques robustes sur le genre dans certains secteurs clés, comme l'entrepreneuriat informel et l'accès au financement, continue de limiter l'évaluation précise de l'impact des projets ;
- Manque de fonds dédiés à l'entrepreneuriat féminin ;
- Renforcement de la lutte contre les VBG ;
- Amélioration de la participation politique des femmes ;
- Amélioration du cadre normatif avec l'adoption du code de la personne et de la famille et de lois spécifiques contre les violences faites aux femmes et aux filles ainsi que les mariages précoces

7.2 ACTIONS PRIORITAIRES POUR ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DU PAB ET DU PROGRAMME 2030

Pour répondre à ces défis, plusieurs actions prioritaires peuvent accélérer la mise en œuvre du PAB et du Programme 2030 au Cameroun.

- ✓ **Créer les structures prévues dans la PNG à savoir l'Observatoire national** pour l'égalité hommes/femmes et le Conseil National de la Femme afin de renforcer la mobilisation et la voix de toutes les femmes pour la promotion de l'égalité de la femme et le soutien à la promotion socioéconomique de la femme à travers des programmes dédiés.

- ✓ **Renforcer l'éducation et la formation professionnelle pour les femmes et les jeunes filles :** L'accès à une éducation de qualité et à des opportunités de formation continue reste une priorité clé pour améliorer l'égalité des sexes : Étendre les programmes de formation des CPFF et augmenter les partenariats avec des organisations locales pour toucher un plus grand nombre de jeunes filles et femmes dans les régions éloignées, notamment dans les secteurs porteurs comme l'agriculture et l'économie numérique.

- ✓ **Renforcer la résilience des femmes face aux changements climatiques :** Les femmes rurales sont parmi les plus vulnérables aux effets des changements climatiques en raison de leur dépendance à l'agriculture : Former les femmes rurales à des pratiques agricoles résilientes face aux changements climatiques.

- ✓ **Renforcer la lutte contre les violences basées sur le genre dans tous les secteurs de la vie :** Les violences subies par les femmes au sein des partis politiques, des familles et dans la société en général sont un grand frein à la participation de la femme en politique et au développement de notre société. Impliquer les femmes des chefs traditionnelles dans la lutte contre les mariages précoces et les violences basées sur le genre : Étendre la formation et la sensibilisation sur les violences basées sur le genre sur toute l'étendue du territoire national, en impliquant des acteurs communautaires, et en renforçant les collaborations avec le MINPROFF et d'autres partenaires gouvernementaux.

- ✓ **Améliorer la collecte de données ventilées par sexe :** Les statistiques désagrégées par sexe sont essentielles pour mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes : Développer des partenariats avec les agences nationales de statistiques et les universités pour systématiser la collecte, l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe dans tous les secteurs afin de renforcer le suivi des progrès vers l'atteinte des ODD et du PAB.

- ✓ **Renforcer les mécanismes de suivi et évaluation :** Les projets de résilience climatique, de lutte contre les violences basées sur le genre, et d'entrepreneuriat féminin nécessitent des mécanismes de suivi renforcés pour évaluer l'impact à long terme. Il est nécessaire d'institutionnaliser ces mécanismes pour garantir leur durabilité.

- ✓ **Capitaliser sur la technologie pour l'inclusion économique et sociale :** Les compétences numériques peuvent transformer les vies des jeunes femmes en améliorant leur employabilité et leur accès à des opportunités économiques. Il est essentiel de renforcer l'intégration de la technologie dans les programmes d'autonomisation économique : Développer des plateformes numériques pour former et connecter les femmes et les jeunes filles à des opportunités économiques, tout en promouvant l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les secteurs ruraux, tels que l'agriculture et le commerce.

CONCLUSION GENERALE:

Cependant, malgré des progrès significatifs, des défis demeurent, notamment en matière d'accès aux opportunités économiques, d'éducation, de protection contre les violences basées sur le genre et d'adaptation aux changements climatiques. Pour l'avenir, il est impératif de continuer à renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles, d'améliorer la collecte de données ventilées par sexe pour mieux suivre les progrès et d'étendre les interventions à des zones géographiques encore sous-desservies.

BIBLIOGRAPHIE

1. Déclaration de Kinshasa et appel à l'action des chefs d'états de l'Union Africaine sur la masculinité positive dans le leadership pour l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles en Afrique - conférence des hommes sur la masculinité positive, 25 novembre 2021

2. DEVAW, 1993, Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

3. Genre en action, portail d'informations et de ressources sur genre et développement.

4. « Guides méthodologiques pour les demandes de cofinancement de projets et programmes à l'initiative des ONG », consultable sur le site Internet de l'AFD, 2009

5. « Intégrer le genre dans le domaine climat-énergie », Adéquations - F3E, 2009. « Intégrer le genre dans les actions d'adduction d'eau et d'assainissement », Adéquations - F3E, 2009.

6. INS, 2018, Enquête démographique et de santé. « Femmes du Sud et développement – des repères historiques sur femmes, genre et développement entre 1975 et 2001 », banque de données bibliographiques.

7. Rapport de l'état du Cameroun au titre du 25ème anniversaire du Programme et de la plateforme de Beijing (2014-2019), Mai 2019, 242 pages

8. République du Cameroun, Document de Politique Nationale Genre (2011-2020)

9. République du Cameroun, 2020, La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030.

10. République du Cameroun - Rapport sur l'état des droits de l'homme au Cameroun en 2020, février 2022, 327 pages

11. Chantal Bourragué, députée, Rapport « Vers une meilleure prise en compte du genre dans nos politiques de coopération », 2009.

12. Site de l'association Adéquations, 2009-2010.Rubrique « Formations et fiches pédagogiques «Genre et développement» »

13. Union Africaine, 2019, « Stratégie de l'Union Africaine pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes » 2018-2028.

14. UN Women, , 2020, Policy Brief: The Impact of COVID-19.

15. Contributions des différents partenaires

N°	ADMINISTRATIONS
2	MINSEP
3	MINMIDT
4	MINEFOP
5	MINEPDED
6	MINTP
7	MINEPIA
8	MINPOSTEL
9	MINPMEESA
10	MINJEC
11	MINEDUB
12	PRC
13	MINCOMMERCE
14	MINTRANSPORTS
15	MINAT
16	MINDHU
17	MINDDEVEL
18	MINDEF
19	MINESEC
20	MINCOM
21	MINSANTE
22	MINADER
23	MINFI
24	MINESUP
25	MINJUSTICE
26	MINAS
27	SETAT/Défense/Anciens Combattants
28	MINAC
29	MINFOPRA
30	SERVICES PM
31	MINFOF
32	MINEPAT
33	MINRESI
34	DGSN
35	SED
36	CNDDR
37	CDHC
38	FEICOM
39	CNPS
40	MINREX
41	MINEE
42	MINDCAF
43	MINTSS
44	CCIMA
45	MINTRANSPORT
46	MINEDUB

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS	
47	BUREAU DU COORDONNATEUR RESIDENT DES AGENCES DUSYSTEME DES NATIONS UNIES
48	PNUD
49	ONU-FEMMES
50	UNFPA
51	HCR
52	UNESCO
53	UNICEF
54	PAM
55	CNUDHDAC
ONG ET ASSOCIATIONS	
56	CUSO INTERNATIONAL
57	SERVITAS
58	GROUPEMENT DES FEMMES D'AFFAIRES DU CAMEROUN (GFAC)
59	WFAC
60	RESEAU DES FEMMES LEADERS POUR LA TRANSFORMATION DE L'AFRIQUE, CHAPITRE DU CAMEROUN
61	ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES
62	Leap Girl Africa
63	WPMC
64	APDDH-ASSISTANCE
65	PLAN INTERNATIONAL
66	SIGHTSAVERS
67	GLOBAL WATER PARTNERSHIP
68	CARE
PERSONNEL MINPROFF	
69	KOUKREO MAÏPA Wespa(I2)
70	ONGOLA Martine (DPSF) ;
71	MAKOTA Isabelle Lafortune (DPEF)
72	MOTO YOUNG Francisca (DPPFDE)
73	BEKONO Bernadette Françoise(SDPDF) ;
74	KENDEMEH Vivan (SDPG)
75	NDAGHA Cordelia ANDZEINGYI épse BANJONJ (SDSPEF)
76	EBA'A MENEGUE ATCHAM Marie Chantale (SDPPF)
77	MOULIOM NJITOYAP née TCHOBITH Béatrice (CELTRA)
78	WONGOLO KOUAYEP Irène Vanessa Epouse BEKON (CSPDCF) ;
79	TAFEN Gwladys (Cadre DPSF)
80	ABENGMONI Elodie (cadre DPSF)
81	OVA'A Marie Thérèse (cadre DPSF)
82	ABESSOLO ASSEKO Calice (CT1)
83	YENE Benjamin Marie (I1)
84	NDZANA BILOA Alain Symphorien (DAG)
85	MATIP Alain (DEPC)
86	ABDOUL AZIZ (SD/DPEF)
87	NYEBEL EYOUME Jean Baptiste (SD/PDE)
88	NGORO Joseph Bonaparte (C/CS)
89	PANJE Roland (C/CJ)
90	EKITI Michael (CEA1/Celtra)
91	ACHEYANG Oliver (CSPDSF)